



Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025

Sommaire

1 – CONTEXTE GENERAL	p. 3
1.1 – Le contexte mondial : stabilisation économique mais incertitudes géopolitiques	p. 3
1.2 – Le contexte français : une crise politique imprévue	p. 4
1.3 – Les chiffres clés des collectivités	p. 5
1.4 – Le projet de loi de finances 2025	p. 6
2 – SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE – BUDGET PRINCIPAL.....	p. 9
2.1 – Recettes de fonctionnement	p. 9
2.2 – Dépenses de fonctionnement.....	p. 15
2.3 – Épargne	p. 23
2.4 – Section d'investissement	p. 24
2.5 – Autofinancement des investissements et fonds de roulement.....	p. 26
2.6 – Dette.....	p. 27
2.7 – Ratios (source DGFIP).....	p. 29
2.8 – Commentaires.....	p. 29
3 – PROSPECTIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL.....	p. 30
3.1 – Mise à jour prospective 2023	p. 30
3.2 – Prise en compte du projet ZAC	p. 32
3.3 – Les investissements	p. 32
3.4 – Les emprunts	p. 37
3.5 – Evolution de l'épargne disponible	p. 39
4 – BUDGETS ANNEXES	p. 41
4.1 – Budget annexe assainissement.....	p. 41
4.2 – Budgets annexes lotissements	p. 41

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière. C'est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs groupements.

Éléments de construction du DOB 2025

Encore une fois, ce DOB intervient à nouveau dans un contexte particulier. Après la crise sanitaire survenue en 2020, la crise énergétique de 2022, c'est une crise politique qui s'est ouverte depuis la dissolution de juin 2024. Sans loi de finances nationale, le travail de construction budgétaire est particulièrement compliqué.

Comme les années précédentes, le travail de prospective a été réalisé en euro constant. Il s'est basé sur les propositions du projet de loi de finances qui avait été soumis au Parlement à l'automne :

- Augmentation des cotisations CNARCL de 12 points sur les prochaines années
- Diminution du remboursement FCTVA
- Extrême prudence en matière de dotations de l'Etat

Ce DOB 2025 est donc construit à minima et intégré les éléments suivants :

- Prospective des charges et produits de fonctionnement sur la période 2024-2031
- Prospective de l'évolution de la dette, de son remboursement et de l'épargne nette
- Actualisation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

L'organisation des budgets se présente comme suit (1 budget principal et 3 budgets annexes) :

- 1 budget principal
- 1 budget annexe assainissement
- 1 budget annexe lotissement La Lande au Brun
- 1 budget annexe lotissement Les Forges

1 – CONTEXTE GENERAL

Sources :

- Textes de loi et rapports officiels

<https://www.insee.fr/>

<https://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2024/12/17/2024-in-nine-charts>

<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2024/06/11/global-economic-prospects-june-2024-press-release>

LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES 2024, rapport Cour des Comptes, fascicule 1 - juillet 2024,

<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/70875>

LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES 2024, rapport Cour des Comptes, fascicule 2 - octobre 2024,

<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/71904>

Projet de loi de finances 2025 - <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/25238>

- Articles de presse

Donald Trump élu président des Etats-Unis: quel impact sur l'économie mondiale et française ? Emmanuel Lechypre - 07/11/2024 - <https://rnc.bfmtv.com/>

Instabilité financière : à quoi s'attendre en 2025 ? Marion Dubois, Ouest-France - 30/12/2024

https://www.lemonde.fr/international/article/2024/11/13/en-allemand-olaf-scholz-se-resout-a-des-elections-anticipees-le-23-fevrier-2025_6391346_3210.html

<https://www.france24.com/fr/asia-pacifique/20241109-donald-trump-etats-unis-chine-economie-guerre-commerciale-xi-jinping>

https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/11/27/face-aux-menaces-de-trump-la-chine-s-est-prepree-au-choc-malgre-ses-fragilites_6416706_3234.html

https://www.francetvinfo.fr/economie/budget/le-budget-initial-de-2024-reconduit-a-l-identique-en-2025-par-decret-au-journal-officiel_6986642.html

1.1 Le contexte mondial : stabilisation économique mais incertitudes géopolitiques

Selon la Banque Mondiale, en 2024 l'économie mondiale s'est enfin stabilisée après plusieurs années de chocs à répétition. Malgré les prédictions les plus sombres, le monde a ainsi réussi à éviter une récession mondiale. Le taux de croissance mondiale devrait même se maintenir à 2,6 %¹ en 2024 avant de remonter légèrement à 2,7 % en moyenne en 2025-2026. Si ces perspectives sont positives, elles restent bien en deçà de la moyenne de 3,1 % enregistrée au cours de la décennie précédant la pandémie de COVID-19. Pour l'Europe, la croissance devrait fléchir à 3 % en 2024 et 2,9 % en 2025.

La Banque mondiale explique que l'inflation mondiale devrait refluer à 3,5 % en 2024, puis 2,9 % en 2025. Cette baisse est cependant inférieure aux projections établies début 2024, ce qui devrait inciter nombre de banques centrales à faire preuve de prudence dans l'abaissement des taux directeurs. Les taux d'intérêt mondiaux devraient rester élevés au regard des tendances récentes, pour s'établir autour de 4 % sur la période 2025-2026, soit environ le double des taux moyens enregistrés entre 2000 et 2019.

Pendant pour 80 % de la population mondiale, la croissance restera inférieure à celle de la décennie pré-COVID, ce qui signifie qu'une économie en développement sur quatre devrait rester plus pauvre cette année qu'elle ne l'était à la veille de la pandémie en 2019. Avec une croissance économique atone, les séquelles de la pandémie de COVID-19, le fardeau écrasant de la dette et la montée des conflits, la dynamique de réduction de la pauvreté mondiale s'est enrayée. Les effets dévastateurs du dérèglement climatique menacent de ralentir encore davantage les avancées voire d'inverser les progrès accomplis jusqu'ici. Environ 1,2 milliard de personnes dans le monde sont exposées à des risques climatiques sévères, tels que inondations, vagues de chaleur, sécheresses ou cyclones. La plupart d'entre elles vivent dans des pays en voie de développement. La pression migratoire restera donc forte pour les pays occidentaux.

¹ Les chiffres de ce paragraphe ont été publiés en juin 2024

Par ailleurs, l'année 2024 a apporté son lot de chamboulements géopolitiques qui risquent de modifier durablement les équilibres mondiaux. En premier lieu l'élection de Donald Trump en septembre dernier à l'élection américaine fait craindre le retour du protectionnisme américain.

Une augmentation de 10 à 20% des droits de douane sur les produits importés de Chine et d'Europe a déjà été annoncée. Ces augmentations pourraient affecter durement les secteurs des produits de grande consommation venus de France très sensibles aux prix comme le textile, la mode, l'agroalimentaire et surtout les vins et spiritueux.

Les relations futures entre la Chine et les USA semblent très incertaines, puisqu'une guerre commerciale entre les deux pays semble annoncée, ce qui peut avoir des impacts sur l'ensemble du commerce mondial.

Par ailleurs, l'arrivée de Donald Trump au pouvoir aura aussi des répercussions sur le conflit en Ukraine, avec un probable ralentissement important de l'aide américaine à l'Ukraine. Les équilibres géopolitiques européens seront ainsi remis en question, notamment sur la position russe.

Les récentes déclarations de M. Trump sur le Canada et le Groenland confirment cette volonté du Président élu de changer radicalement la politique étrangère des USA.

Au niveau européen, des élections fédérales allemandes surprises viennent susciter de nouvelles incertitudes géopolitiques.

Avec l'élection de Donald Trump, le monde est en train d'effectuer une recomposition géopolitique globale. Ainsi, même si le contexte économique a semblé s'améliorer en 2024, il reste extrêmement complexe d'anticiper 2025 au niveau mondial.

1.2 Le contexte français : une crise politique imprévue

Alors que la situation économique se stabilisait en France, avec notamment un ralentissement de l'inflation, la dissolution de juin 2024 a créé une situation sans précédent en matière de gouvernance nationale : une absence de majorité claire à l'Assemblée nationale et des difficultés réelles à constituer et conserver un Gouvernement.

Cette instabilité gouvernementale, alliée à un débat anxigène sur les déficits publics, est source d'inquiétudes pour les Français. C'est ainsi que malgré la baisse de l'inflation, la consommation des ménages n'a pas repris, les Français préférant épargner en prévision de difficultés à venir.

En janvier 2025, la situation reste relativement stable au niveau économique avec seulement 1.3 % d'inflation et 7.4 % de chômage². Les perspectives en matière de croissance restent cependant très modestes. La Banque de France a ainsi abaissé sa prévision de croissance de 1.2 % à 0.9 % pour 2025.

Un enjeu fort reste lié à la maîtrise du déficit public, qui s'établit en 2024 à 6,1 % du produit intérieur brut (PIB), après 5,5 % en 2023, soit une dégradation de -0,6 point de PIB. Le Projet de Loi de Finances présenté fin 2024 avait ainsi pour ambition de réduire ce chiffre de 2 points au moins grâce à une politique ambitieuse de baisse des dépenses publiques.

Ce projet de loi n'ayant pas été adopté à la suite de la censure du Gouvernement Barnier, la France reste dans l'incertitude. Le nouveau Premier Ministre, M. Bayrou, a indiqué espérer un budget pour février 2025, en repartant du Projet de Loi présenté à l'automne. Dans l'attente de ce budget, une loi spéciale a été votée en décembre, qui permet à l'exécutif de prélever l'impôt, de dépenser les crédits sur la base du budget 2024 et d'emprunter pour financer l'Etat et la Sécurité sociale.

² Chiffres INSEE 2 janvier 2025

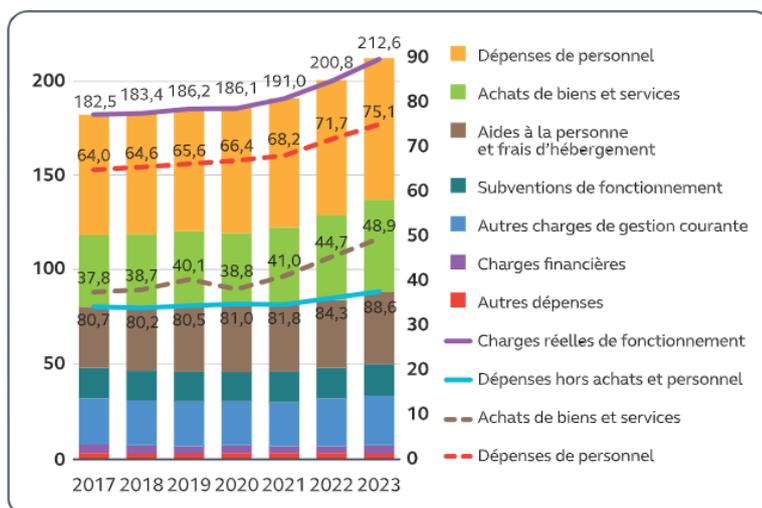
1.3 Les chiffres clés des collectivités

Dans un rapport publié en octobre 2024, la Cour des comptes observe une accélération des dépenses des collectivités locales et un écart croissant des collectivités par rapport à la trajectoire financière définie par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

En 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont augmenté de 6,1 % à périmètre constant (soit +1,2 point en volume). Sur les huit premiers mois de l'année 2024 (de janvier à août), les dépenses de fonctionnement ont déjà crû de 5,4 % à périmètre constant par rapport à la même période de l'année 2023. Ces augmentations s'expliquent notamment par l'augmentation du coût du personnel (point d'indice, revalorisation du SMIC...) et par l'inflation.

Les dépenses d'investissement ont suivi la même évolution avec +13.1 % sur les 8 premiers mois 2024 par rapport à la même période en 2023, soutenant ainsi l'activité économique.

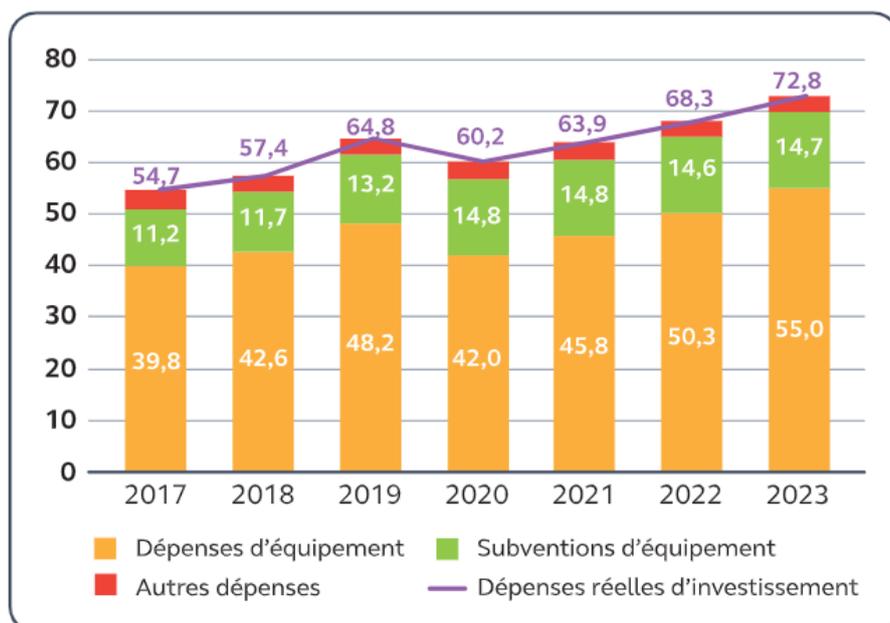
Charges réelles de fonctionnement des collectivités, à périmètre courant, entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Lecture : les courbes hachurées montrent l'évolution des dépenses de personnel et d'achats (échelle de droite).

Dépenses d'investissement des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)

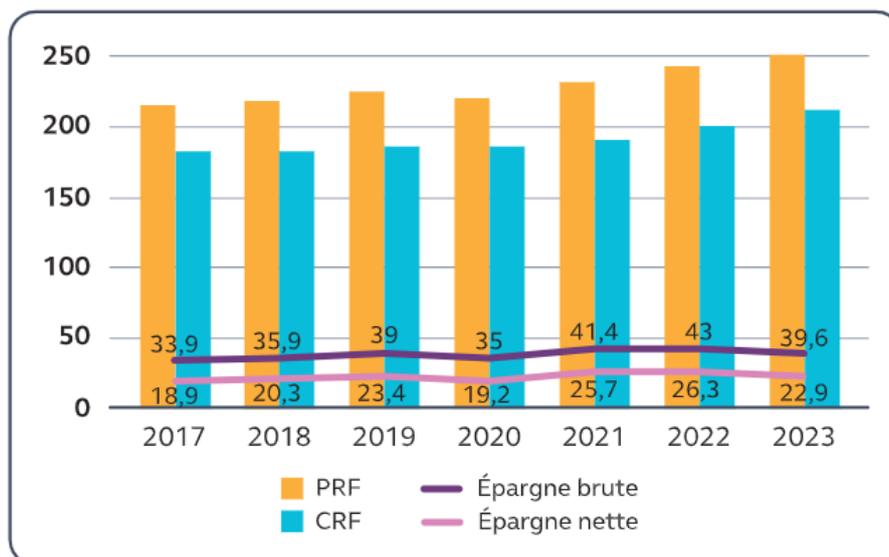


Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Ces dépenses pour les services publics ont pu être financées grâce à un dynamisme des recettes qui perdure, notamment grâce à la taxe foncière et aux dotations de l'Etat. Les droits de mutation ont cependant chuté en 2024 et devraient continuer à diminuer en 2025.

C'est ainsi que les épargnes brute et nette des collectivités ont été préservées.

Épargnes brute et nette des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

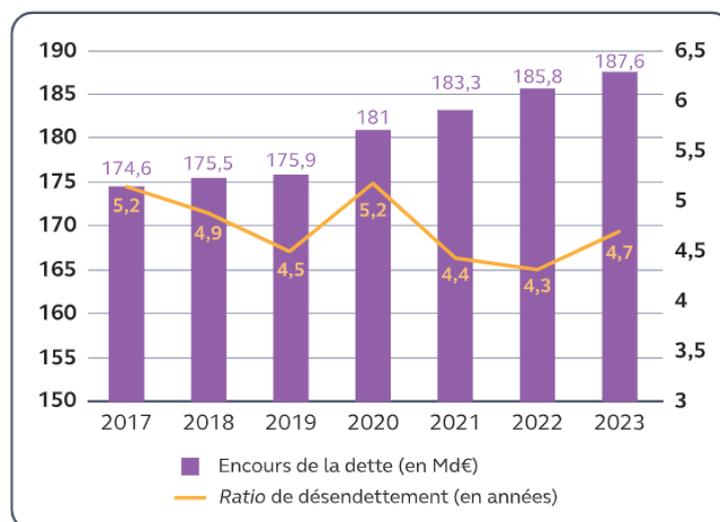
PRF : produits réels de fonctionnement ; CRF : charges réelles de fonctionnement.

La Cour des Comptes souligne toutefois des divergences entre le type de collectivité, le bloc communal étant en meilleure santé financière que les régions et surtout les départements.

Par ailleurs, en 2023 la loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2023-27 avait prévu une diminution des dépenses de fonctionnement des collectivités à partir de 2024 afin de dégager un excédent de financement en 2027 (+17 Md€). Cette trajectoire n'étant pas suivie pour l'instant : « La réalisation par les collectivités de l'important excédent attendu pour 2027 apparaît de plus en plus hypothétique »³. Les collectivités connaissent d'ailleurs en 2023 un besoin de financement de 5,5 Md€, alors qu'il était de 3 Md€ en 2022.

De même, pour l'instant les collectivités semblent plutôt augmenter leur endettement financier.

Endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en années) des collectivités entre 2017 et 2023



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

1.4 Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 – en attente

Le PLF 2025 a été présenté à l'automne 2024 avec un objectif clair de réduction du déficit public, en réalisant 60 Md€ d'économies.

Les mesures de consolidation portaient prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France. Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, il était proposé de faire porter les deux tiers (soit environ 40 Md€) par des mesures de réduction de la dépense publique, dont 5 par les collectivités territoriales (hors augmentation CNRACL).

³ LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES 2024, rapport Cour des Comptes, octobre 2024, <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/71904>

Moindres dépenses de l'Etat et de ses opérateurs (dont optimisation, gains de productivité, baisse politique de l'emploi, aides aux entreprises, aide au développement...)	21.5 Md€
Baisse des dépenses de la Sécurité sociale	14.8 Md€
Modération des dépenses des collectivités locales	5 Md€
Recettes liées aux entreprises (contribution exceptionnelle, verdissement de la fiscalité...)	13.6 Md€
Fiscalité sur les particuliers	5.7 Md€
TOTAL	60.6 Md€

Ce projet de budget n'a cependant pas su convaincre la majorité des parlementaires. Il n'a donc pas été voté pour l'instant. Un nouveau projet de budget reprenant une partie des propositions sera présenté d'ici février.

Mesures fiscales :

Plusieurs mesures fiscales étaient proposées pour augmenter les recettes de 20 Md€ :

- Indexation du barème de l'impôt sur l'inflation : +2% pour les tranches du barème de l'impôt sur le revenu (IR)
- Instauration d'une contribution différentielle sur les hauts revenus avec une imposition minimale de 20 % des plus hauts revenus (plus de 250 000 €, le double pour un couple).
- Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité en sortie de bouclier tarifaire afin de garantir au consommateur une baisse de 9 % du tarif réglementé au 1er février 2025.
- Renforcement du malus sur les véhicules polluants
- Taux réduits de 5.5% de TVA étendu aux réseaux de chaleur à énergies renouvelables. Les chaudières à énergies fossiles sont exclues des taux réduits, sauf pour l'entretien et la réparation des matériels existants.
- Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1 Md€ : 20,6 % pour le premier exercice clos en 2025 et 10,3 % pour le suivant. Ces taux sont doublés au-delà de 3 Md€ de chiffre d'affaires.
- Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) initialement prévue pour 2027. Les taux d'imposition sont maintenus pour les années 2025 à 2027 à leur niveau de 2024, soit 0,28 % au maximum. Ce taux sera abaissé à 0,19 % en 2028, puis 0,09 % en 2029. La CVAE sera totalement supprimée en 2030.
- Mesures en faveur du secteur agricole : Plusieurs articles du projet de loi concernent les exploitants agricoles, avec notamment une incitation à la transmission des exploitations au profit de jeunes agriculteurs.
- Taxe sur le rachat de titres par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus d'1 Md€.
- Classement des communes en zones France ruralités revitalisation (FRR) pour les communes ayant perdu le bénéfice du régime des zones de revitalisation rurale (ZRR), avec une prorogation des exonérations des bassins d'emploi à redynamiser jusqu'à fin 2027.

Les concours financiers

Le PLF 2025 prévoyait une stabilisation des concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales (53.4 Md€ en 2025 contre 53.77 en 2024).

Les crédits alloués aux dotations et subventions étaient globalement stabilisés : 27,245 Md€ pour la DGF, 2 Md€ pour les subventions (DSIL, DETR...). A savoir cependant que sans loi de finances pour 2025 les nouvelles

demandes 2025 de subventions DETR, DSIL ou Fonds verts ne pourront être financées. En effet, la DETR, la DSIL et le Fonds vert ne font pas partie des prélèvements sur recettes qui sont autorisés par la loi spéciale de finances mais du programme 119 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

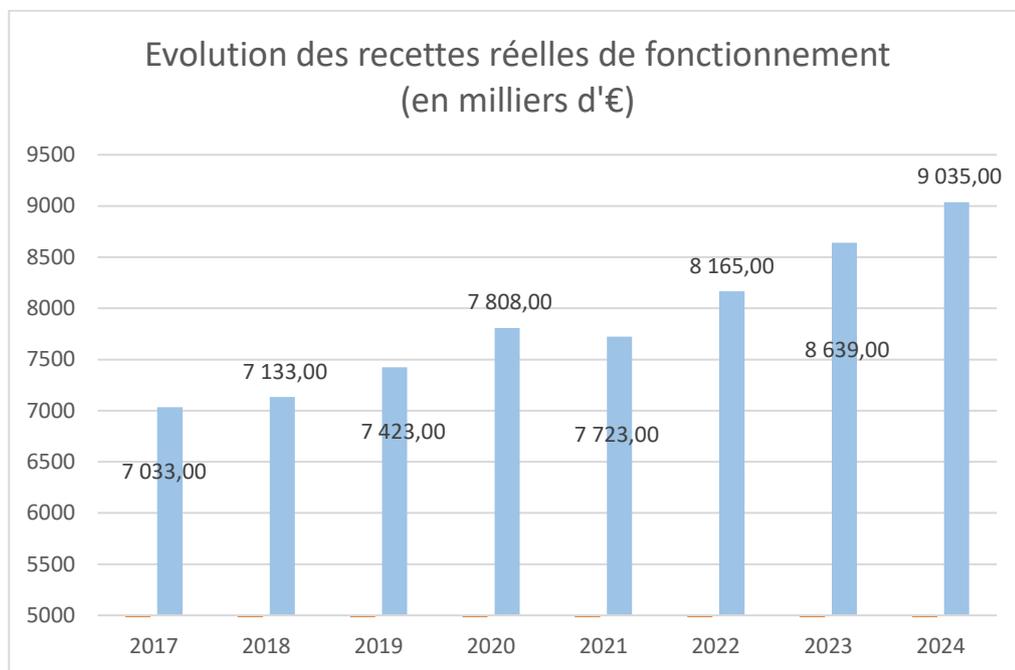
Concernant l'investissement, les remboursements de TVA diminueraient avec une baisse de 2 points du FCTVA. Il était ainsi prévu de ramener le taux du FCTVA à 14,85 % (contre 16,404 % en 2024) et de le recentrer exclusivement sur les dépenses d'investissement. Les crédits alloués au FCTVA affichaient donc -0,3 Md€ par rapport à 2023.

Par ailleurs, il était prévu de demander aux collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euro (région, départements, métropoles...) une participation exceptionnelle au redressement des comptes publics via un fonds de précaution inscrit à l'article 64 du projet de loi. Il s'agissait d'un prélèvement de 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

Enfin, une mesure venait impacter durablement l'ensemble des collectivités : une augmentation importante des cotisations CNRACL (+ 4 points par an pendant 3 ans soit +12 points en 2027). Cette disposition alourdit encore les charges de personnel.

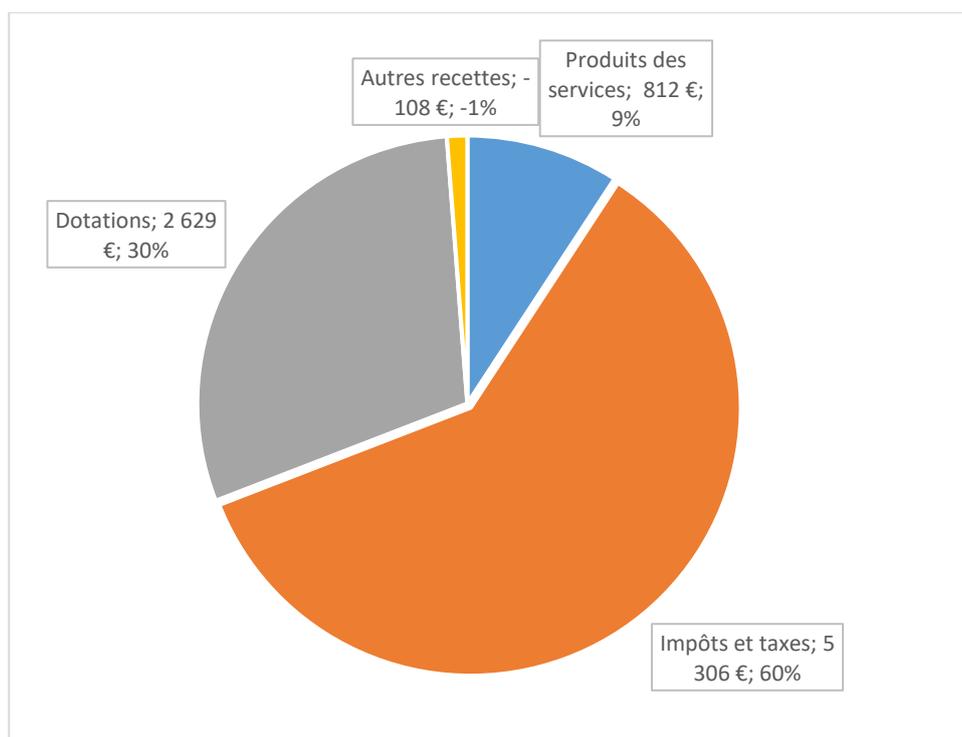
2 – SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE – BUDGET PRINCIPAL

2.1 - Recettes de fonctionnement



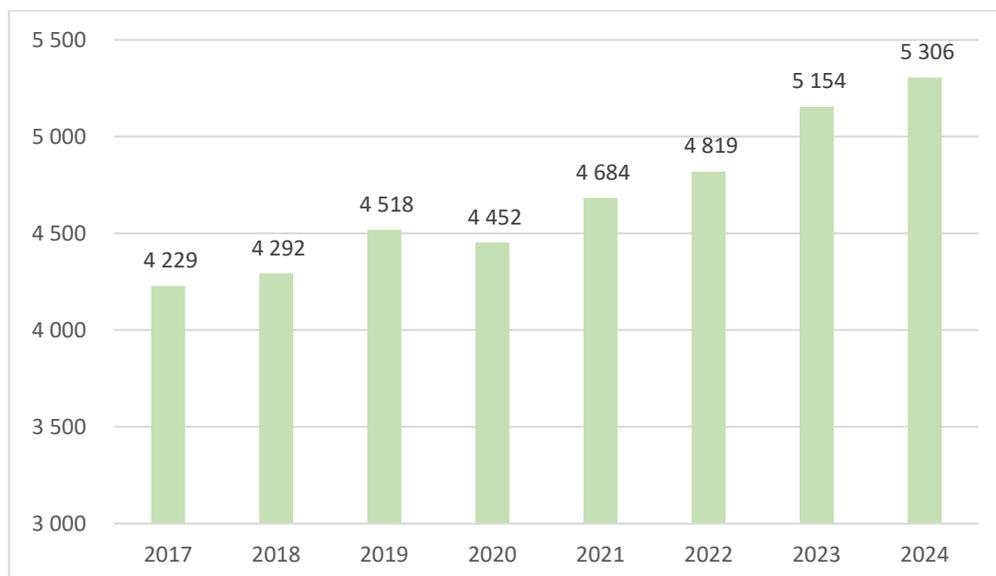
Les recettes de fonctionnement augmentent de 400 k€ principalement sous l'effet des impôts et taxes (+ 150 k€) et des dotations (+160 k€).

LA REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (exercice 2024 en milliers d'€)



⇒ CHAP 73 – IMPOTS ET TAXES

EVOLUTION DES IMPOTS ET TAXES (en milliers d'euros)



Les recettes liées aux impôts augmentent de 152 k€ soit +3 %.

Taxe sur le Foncier Bâti :

La principale ressource de la Commune est désormais la taxe sur le foncier bâti (TFB). Pour l'année 2024, elle se monte à 4 194 000 € et représente 46 % des ressources de la commune.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH), la Commune perçoit ce qui était auparavant la part départementale de la TFB. Cette somme est minorée par un coefficient correcteur qui neutralise l'effet de la réforme (242 000 € ne sont ainsi pas perçus par la Commune).

La TFB augmente en fonction de la revalorisation annuelle des bases d'imposition.

Cette revalorisation est :

- Forfaitaire et calculée au regard de l'inflation constatée au mois de novembre n-1
- Physique et liée à la croissance de la commune (constructions nouvelles et aménagements)

Il est à noter que les locaux professionnels sont revalorisés en fonction de l'évolution de la moyenne des loyers et non de l'inflation.

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition ces dernières années est la suivante :

	2024				
	Bases 2023	Bases 2024	Aug° totale	Aug° nominale	Aug° physique
Locaux à usage d'habitation	7 706 957	8 103 572	5,15%	3,90%	1,25%
Locaux professionnels	2 176 180	2 285 624	5,03%	0,70%	4,33%
Total	9 883 137	10 389 196	5,12%	3,20%	1,92%

L'inflation du mois de novembre 2024 était de 1.70%.

Pour 2025, l'estimation des bases est la suivante :

Bases d'imposition	2025		
	Bases 2024	Aug° nominale	Estimation bases 2025
Locaux à usage d'habitation	8 137 839,00	1,70%	8 276 182.00
Locaux professionnels	2 251 357,00	0,70%	2 267 116.00
Total	10 389 196,00	1,56%	10 543 298.00

EVOLUTION DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (en milliers d'euros)



Le taux de la taxe sur le foncier bâti est aujourd'hui de 39.77%.

	Bases / hab	Ecart	Taux TFB	Ecart	TF par habitant	Ecart
Janzé	1 138		39,77%		425,00	
Moyenne départementale	1 207	-5,72%	39,97%	-0,50%	470,00	-9,57%
Moyenne régionale	1 283	-11,30%	39,53%	0,61%	490,00	-13,27%

* données 2023

Le taux d'imposition de la Commune est désormais inférieur à celui de la moyenne départementale. Les bases d'imposition et le montant de taxes foncières par habitant sont bien inférieurs aux moyennes départementale et régionale.

On peut également comparer nos chiffres avec ceux des communes voisines de notre strate :

	Bases / bab	Ecart	Taux TFB	Ecart	TF par habitant	Ecart
Janzé	1 138		39,77%		425,00	
Guipry-Messac	999	13,91%	39,71%	0,15%	414,00	2,66%
Bain de Bretagne	1 123	1,34%	45,47%	-12,54%	552,00	-23,01%
Guichen	1 135	0,26%	39,11%	1,69%	443,00	-4,06%

*données 2023

Il est également intéressant de comparer le montant de taxe foncière payé par les habitants à leurs revenus.

	Revenu par hab	TF /hab	% TF
Janzé	14 579	425,00	2,92%
Guipry-Messac	13 574	414,00	3,05%
Bain de Bretagne	13 993	552,00	3,94%
Guichen	16 224	443,00	2,73%

Rappel des taux votés en 2024

1. Taux de taxe d'habitation (TH) : **13.85 %**

2. Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : **39.77 %**

3. Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **38.64 %**

Pour rappel, les taux avaient augmenté de + 2% en 2016 puis de 2% en 2017 et 2% en 2022.

Les droits de mutation

Compte tenu de la baisse du volume des transactions immobilières, on constate une baisse de nos droits de mutation.

EVOLUTION DES DROITS DE MUTATION (en milliers d'euros)



Après deux années de baisse, les droits de mutation sont légèrement à la hausse pour l'année 2024 (+9 000€).

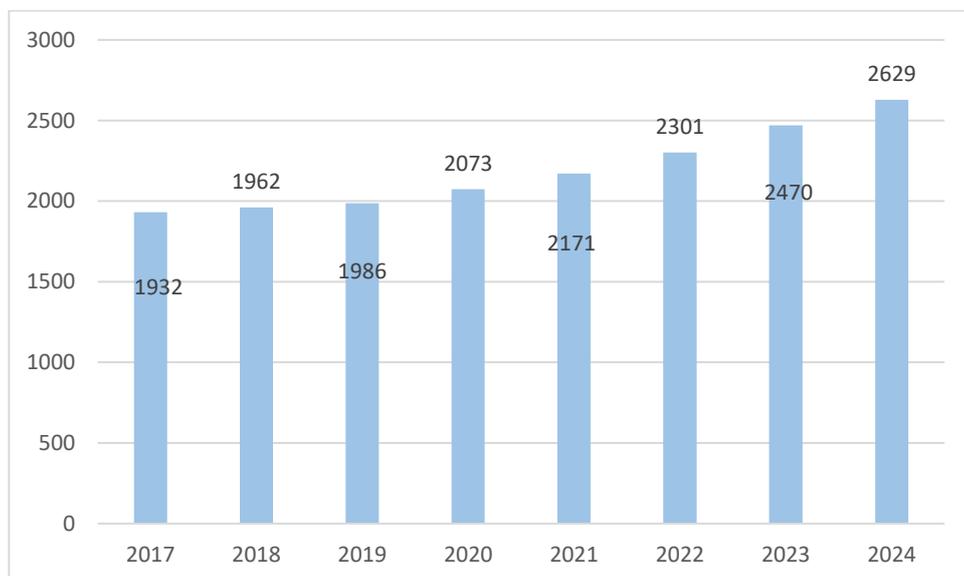
Les projections sont basées sur un montant annuel de 300 k€.

Les autres recettes fiscales restent stables.

INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2025 : 5 346 000 €

CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

EVOLUTION DES DOTATIONS (en milliers d'euros)



Ces recettes sont en augmentation constante (en moyenne 5.15% sur les 7 dernières années).

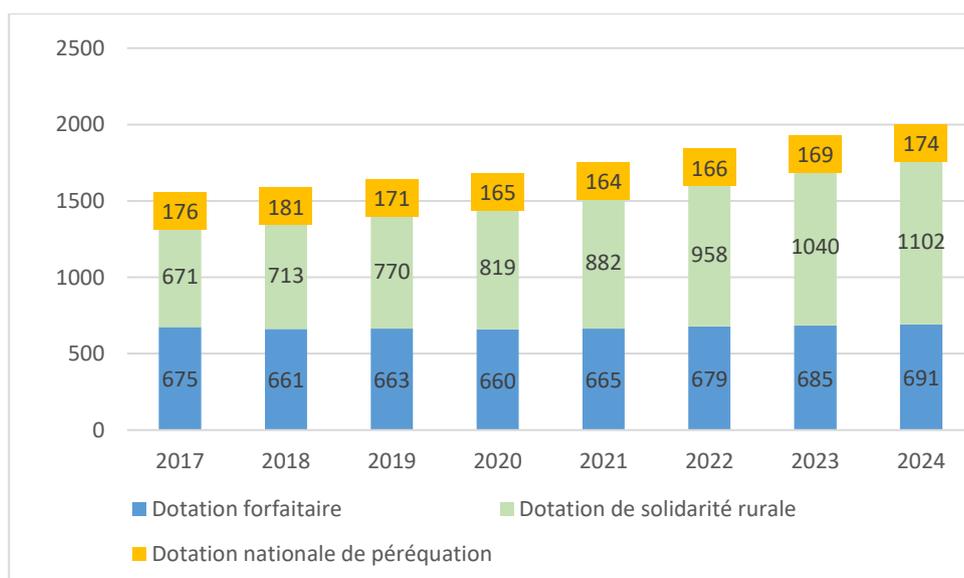
Ce chapitre regroupe les participations versées par les autres collectivités (communes et communauté de Communes) les compensations de taxe et la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Cette dernière représente 75% des dotations et 23% des recettes de la Commune.

Elle est divisée en trois composantes :

- La dotation forfaitaire
- La dotation de solidarité rurale
- La dotation nationale de péréquation.

EVOLUTION DE LA DGF (en milliers d'euros)



La DGF augmente de 4% en moyenne par an ces 7 dernières années.

C'est la dotation de solidarité rurale qui évolue le plus favorablement dans notre cas.

Pour l'année 2025 et comme habituellement, en attente de la notification de la DGF et par mesure de prudence le montant inscrit sera identique à la somme perçue en 2024.

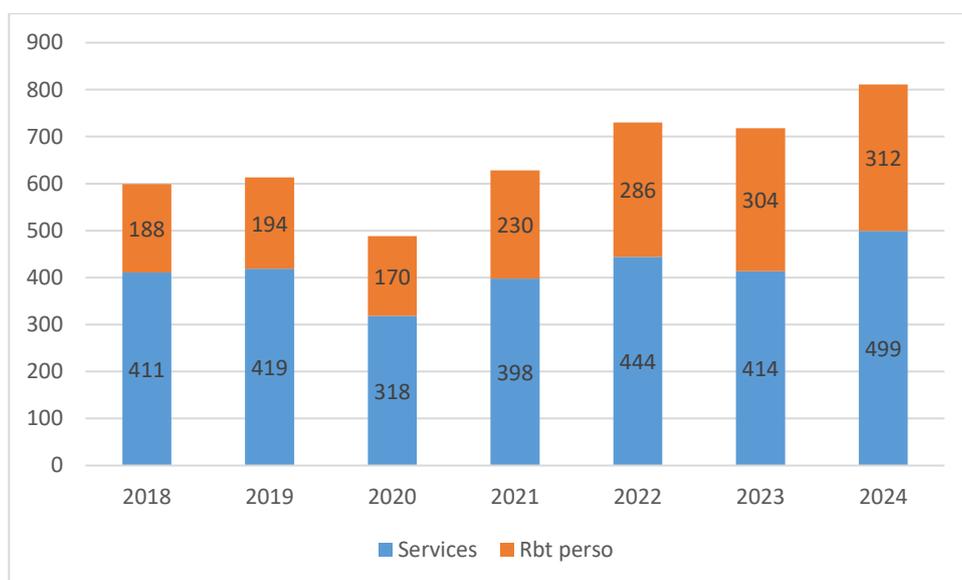
INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2025 : 2 562 000 €

⇒ CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Ce chapitre peut être décomposé en deux parties :

- Les remboursements de salaires et prestations facturés aux budgets annexes et à des tiers
- Les produits des services à la population

EVOLUTION DES PRODUITS DES SERVICES (en milliers d'euros)



Après une diminution en 2023 liée notamment à l'extension de la cantine à 1€ jusqu'au quotient familial 1000 (contre 660 auparavant), ce chapitre repart à la hausse grâce aux recettes de la restauration scolaire, de l'ALSH et de la saison culturelle.

INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2025 : 803 000 €

⇒ CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce poste comprend le revenu des loyers (gendarmerie, logements, Michel Maman Services, équipements sportifs pour les collèges, Jardin des Sourires, locations de salles et fermage des terres).

Ce chapitre a augmenté en 2024 car la gendarmerie avait réglé trois semestres en 2023 (au lieu de deux) et ainsi rattrapé un décalage historique.

INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2024 : 188 000 €

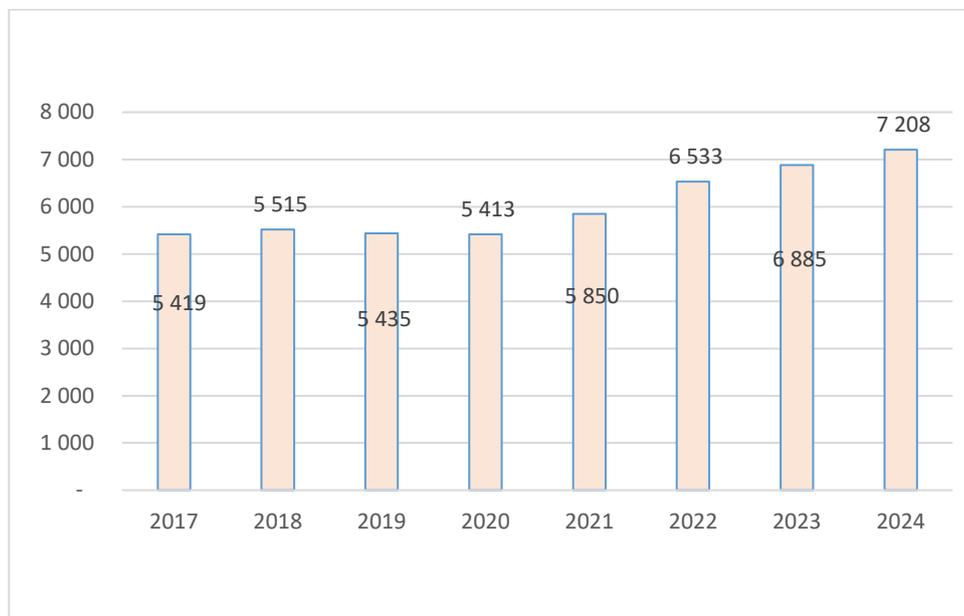
⇒ CHAPITRE 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements de charges pour le personnel en arrêt de travail (maladie, longue maladie, ...).

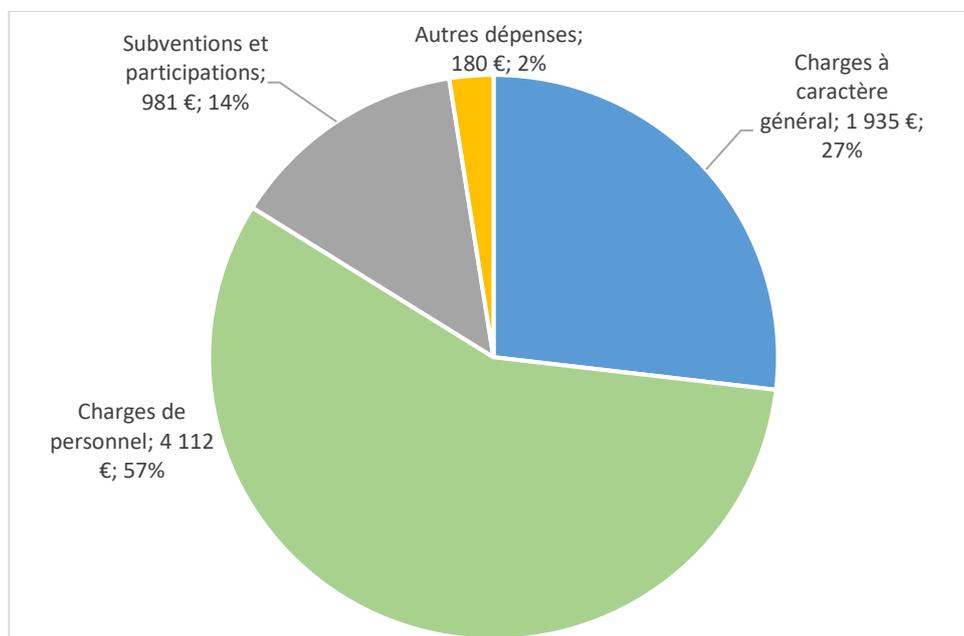
INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2025 : 80 000 €

2.2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)

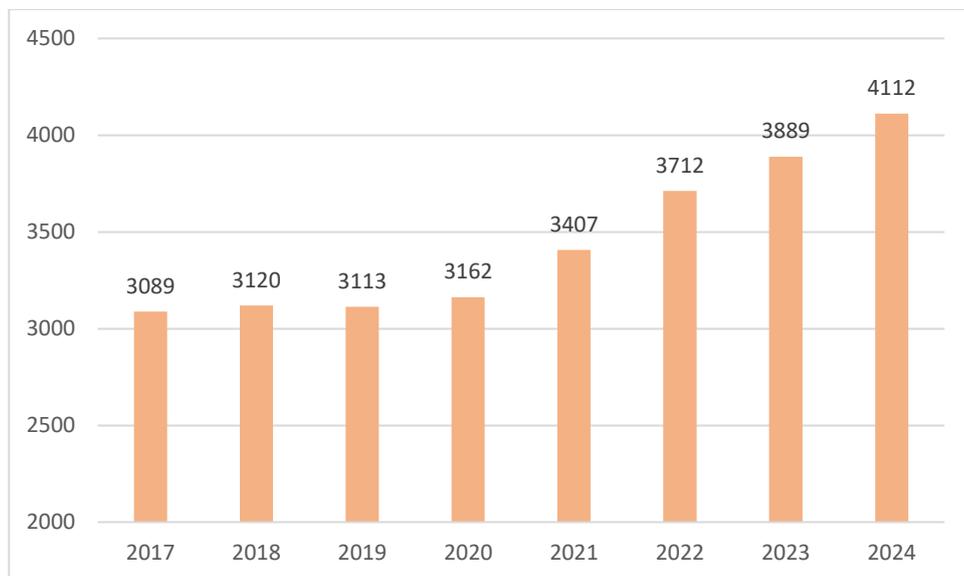


Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 4.7 % par rapport à 2023, plus de la moitié étant consacrée aux charges de personnel.



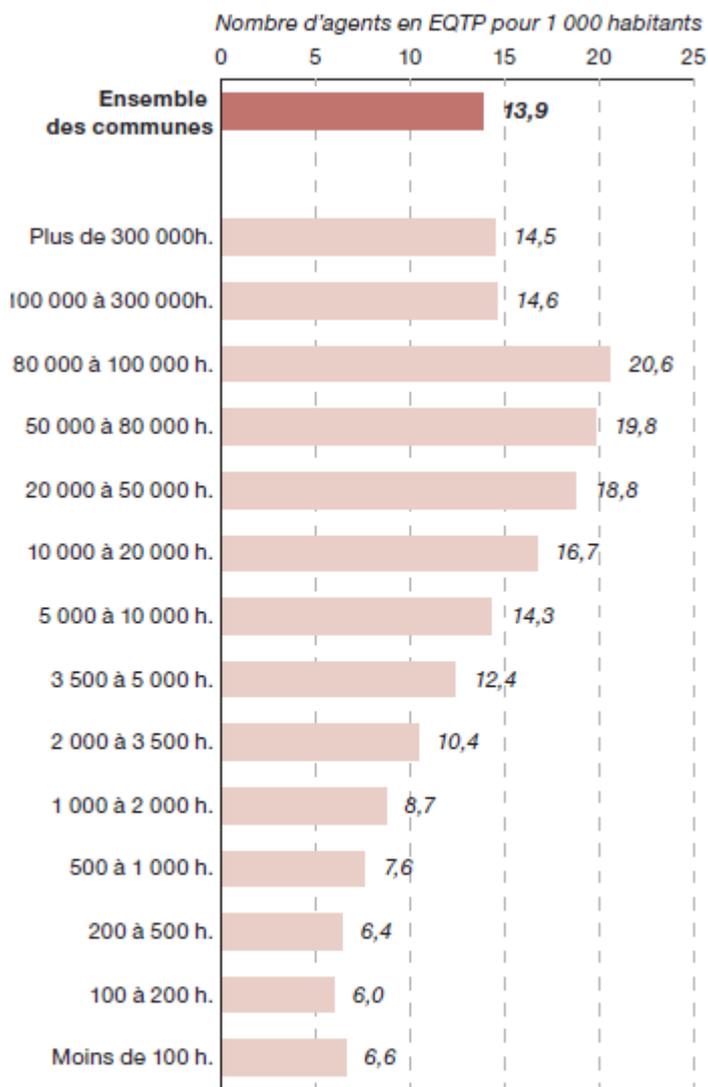
⇒ CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (En milliers d'euros)



Au 31 décembre 2024, la ville comptait 77.5 ETP (Equivalent Temps Plein) sur les emplois permanents. Les contractuels représentent quant à eux 15.2 ETP supplémentaires (animateurs jeunes, agents d'entretien...)

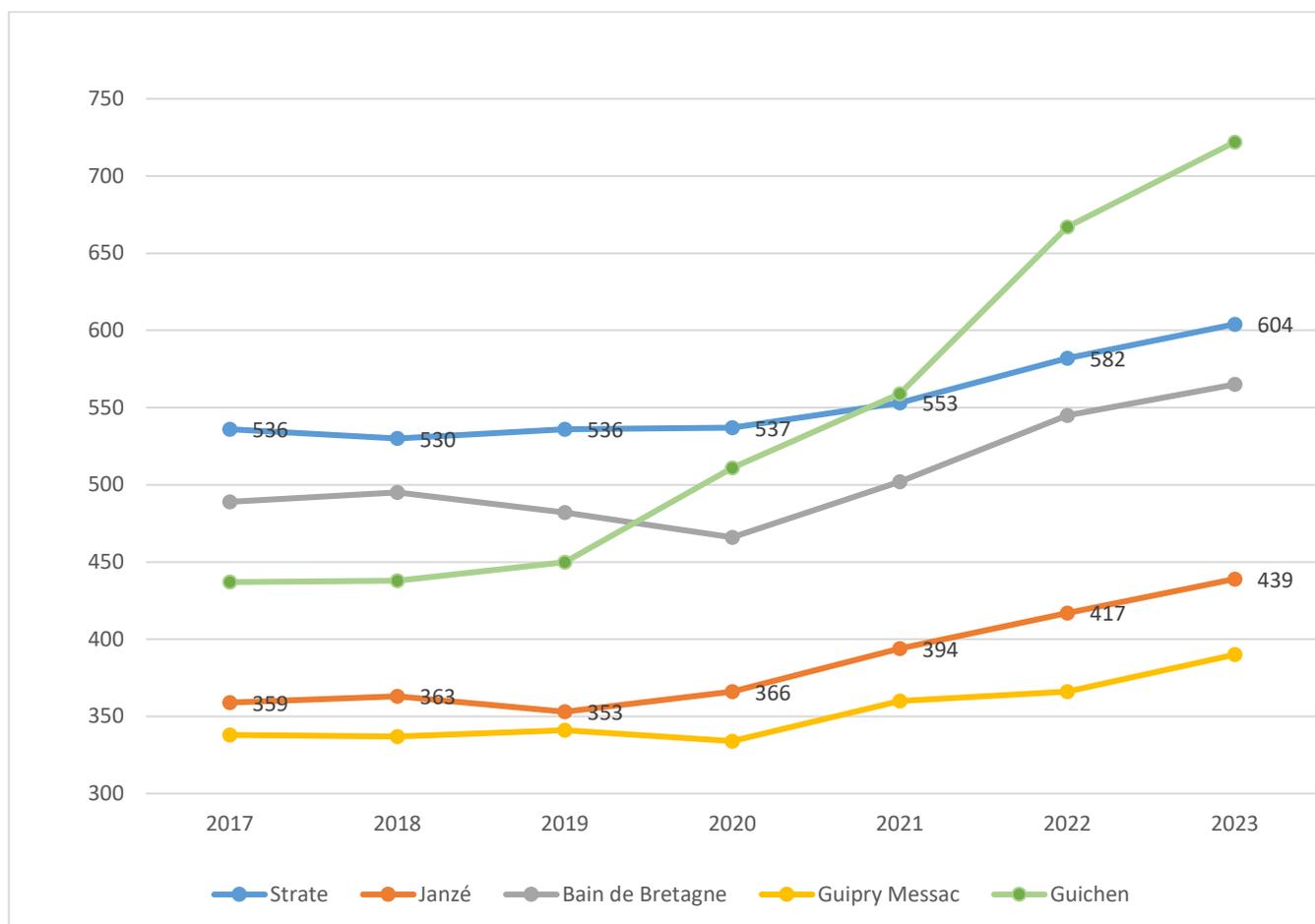
Ces chiffres représentent 10,7 ETP/ 1000 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne des communes de la strate (14.3 ETP/1000 habitants) malgré nos nombreux services en régie (ALSH, voirie, espaces verts, bâtiments, assainissement, culture...).



EQTP : équivalents temps plein.
 Source : DGCL. Données Insee, SIASP.

Même si elles sont en augmentation (+ 5.7% en 2024), on constate que les charges de personnel par habitant restent inférieures aux communes voisines.

DEPENSES DE PERSONNEL PAR HABITANT



Pour l'année 2025, les augmentations seront liées :

-> A des mesures générales : 183 k€

- Avancement de grades et d'échelons : + 40 k€
- Augmentation du SMIC : +11 k€
- Augmentation de la CNRACL : +90 k€
- Augmentation de la cotisation CDG : +8 k€
- Mise en place du versement mobilité par RAFCO : +5 k€ (16 k€ en année pleine)
- Augmentation du régime indemnitaire et du RIFSEEP : +40 k€
- Mise en place de la prévoyance : +12 k€
- GIPA et prime pouvoir d'achat : -23 k€

-> A des recrutements :

- Recrutements 2024 comptabilisé sur une année pleine en 2024 : +35 000 €

- 1 Technicienne patrimoine bâti
- 1 Poste d'ATSEM

- Recrutements 2025 : +63 000 €

- Agent RH
- Heures complémentaires pour l'espace jeune
- Un BPJEPS pour le service jeunesse

Toutefois afin de contenir l'augmentation des charges de personnel il est prévu de ne pas remplacer certains départs : -74 000 €

- Un poste de responsable du secrétariat général
- Un poste espace verts
- Un poste ATSEM (fermeture de classe en septembre)

INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2024 : 4 322 000 €

⇒ CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

On retrouve sur ce chapitre les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services, à l'entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel et les dépenses liées à l'énergie.

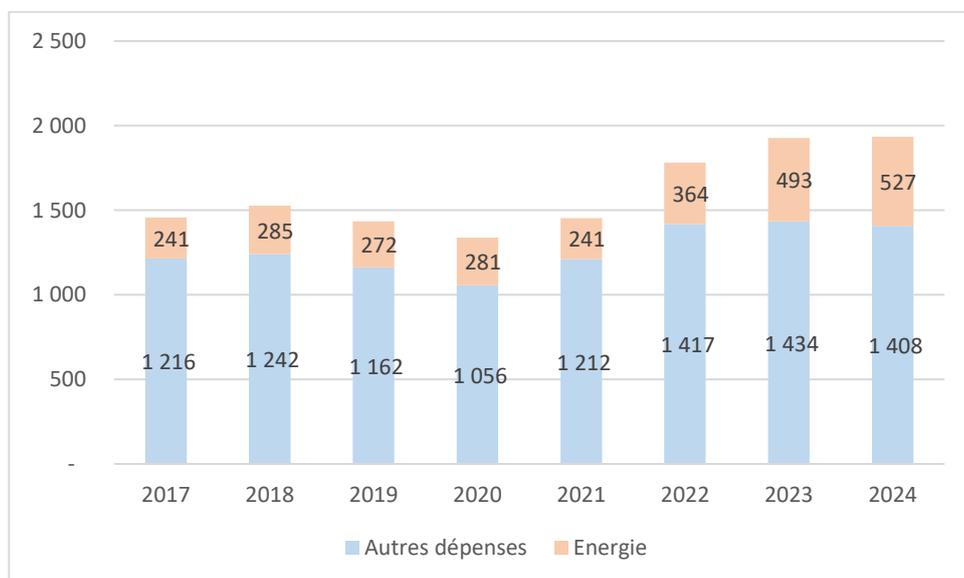
Ce chapitre est particulièrement sensible à l'évolution de l'inflation.

Après 2 années de forte hausse, l'inflation retrouve le niveau des précédentes années.

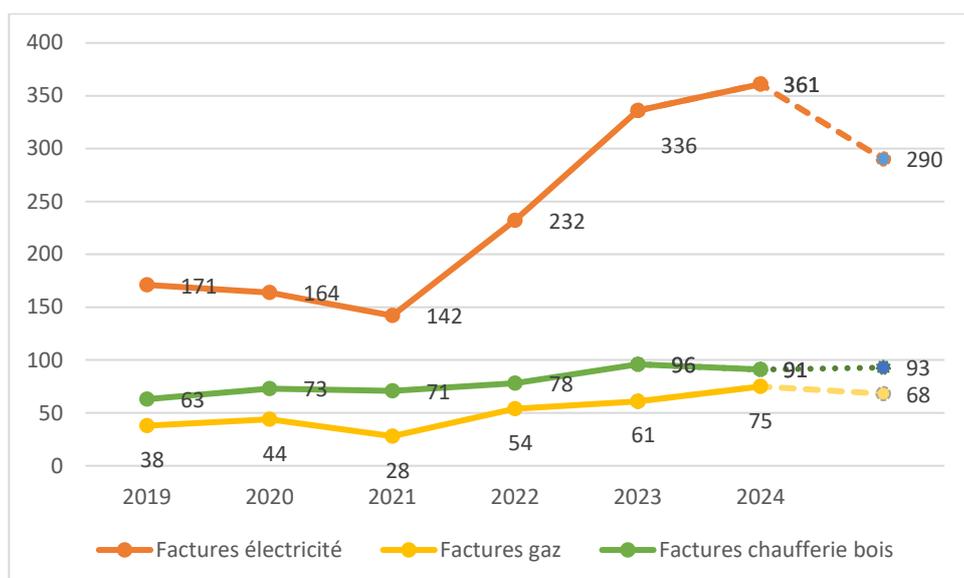
EVOLUTION DE L'INFLATION

Année	Taux
2018	1,80%
2019	1,10%
2020	0,50%
2021	1,60%
2022	5,20%
2023	4,90%
2024	1.70%

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL (en milliers d'euros)



EVOLUTION DES DEPENSES D'ENERGIE (en milliers d'euros)



Les dépenses d'énergie ont augmenté de 34 000€ en 2024 (+7%). Sur les trois dernières années l'augmentation s'élève à 118.57%.

Pour 2025, Le SDE 35 prévoit une baisse de 20% du coût de l'électricité et de 10% pour le gaz.

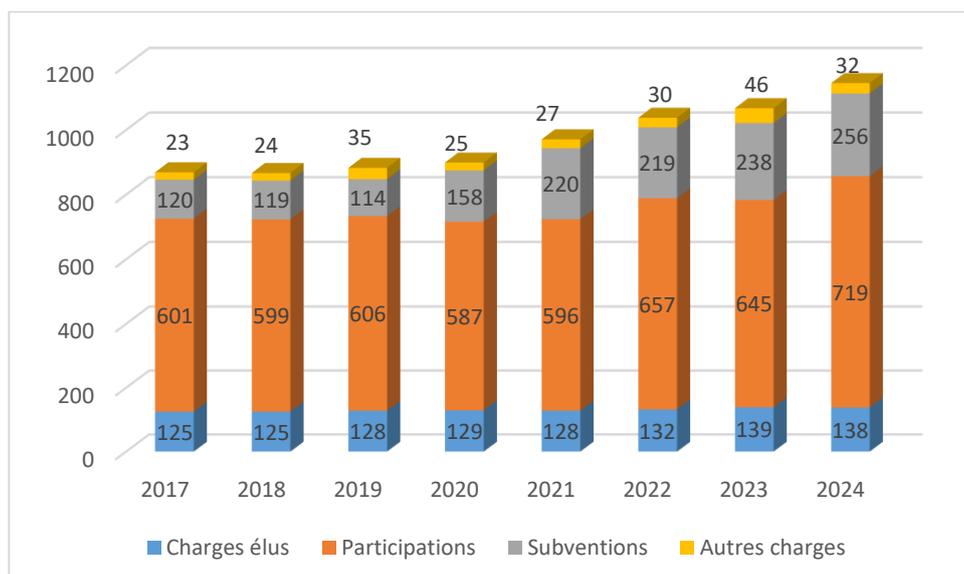
Soit un montant de 451 000 € (-26 000 €) pour le compte 60621 - Energie électricité en 2025.

INSCRIPTION PREVISIONNELLE CHAPITRE 011- 2024 : 2 084 000 €

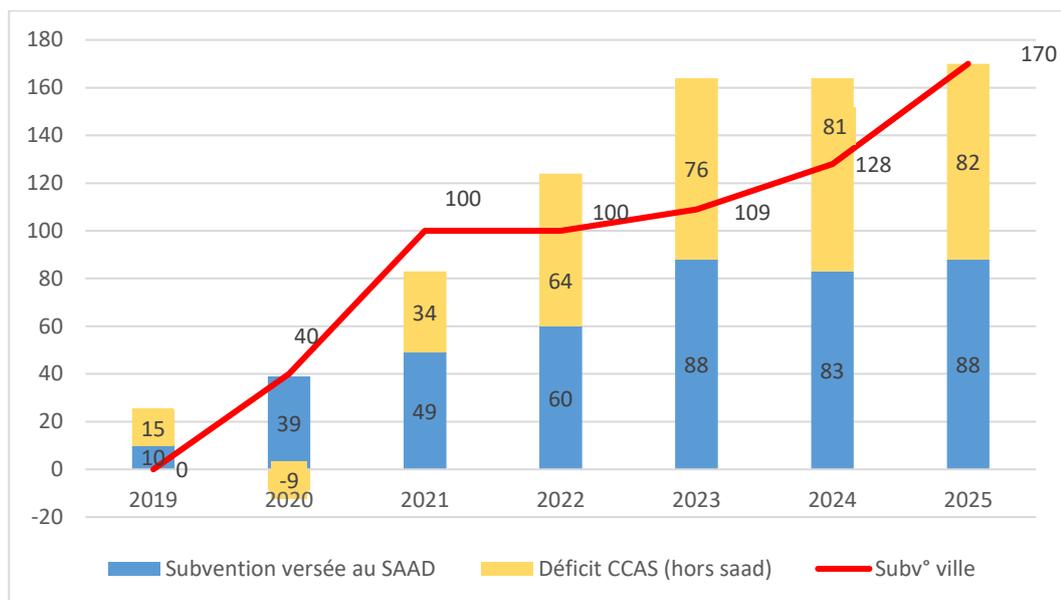
CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe les indemnités d'élus, les subventions (au CCAS et aux associations) et les participations versées (au SDIS, pour les écoles et l'éclairage public).

Il augmente en 2024 de 77 000 €, notamment du fait de l'augmentation des participations aux écoles, du fonds de concours pour la piscine et de la subvention au CCAS.



Focus sur la subvention au CCAS :

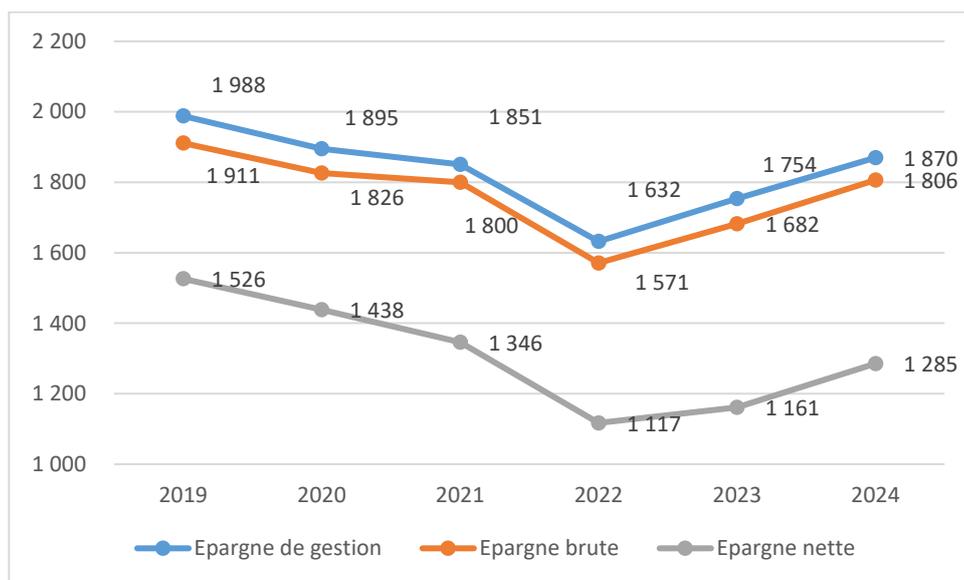


Comme prévu par le DOB 2024, pour 2025, le CCAS aura besoin d'une subvention de 170 000 €. Ce montant sera pérennisé dans la mesure où le CCAS ne dispose plus d'excédent de fonctionnement.

INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2025 : 1 205 000 €

2.3 – Epargne

EPARGNE	2019	2020		2021	2022	2023	2024
	Réalisation	Réalisation sans reversement lotissement et sans prêt relais	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation
Recettes de fonctionnement	7 422 558,64 €	7 308 273,40 €	7 808 273,40 €	7 715 026,98 €	8 164 740,65 €	8 638 936,68 €	9 035 021,56 €
Dépenses de fonctionnement	5 435 052,81 €	5 412 861,82 €	5 412 861,82 €	5 864 181,18 €	6 532 817,22 €	6 885 432,08 €	7 165 271,19 €
Epargne de gestion	1 987 505,83 €	1 895 411,58 €	2 395 411,58 €	1 850 845,80 €	1 631 923,43 €	1 753 504,60 €	1 869 750,37 €
% par rapport aux recettes	26,78%	25,94%	30,68%	23,99%	19,99%	20,30%	20,69%
Intérêts des emprunts	76 907,01 €	69 084,92 €	69 084,92 €	50 922,69 €	60 431,85 €	71 437,65 €	63 516,50 €
Epargne brute	1 910 598,82 €	1 826 326,66 €	2 326 326,66 €	1 799 923,11 €	1 571 491,58 €	1 682 066,95 €	1 806 233,87 €
% par rapport aux recettes	25,74%	24,99%	29,79%	23,33%	19,25%	19,47%	19,99%
Capital des emprunts	385 000,00 €	388 750,00 €	1 038 750,00 €	453 798,55 €	454 026,22 €	520 921,36 €	521 150,63 €
Epargne nette	1 525 598,82 €	1 437 576,66 €	1 287 576,66 €	1 346 124,56 €	1 117 465,36 €	1 161 145,59 €	1 285 083,24 €
% par rapport aux recettes	20,55%	19,67%	16,49%	17,45%	13,69%	13,44%	14,22%
DOB	1 398 549,00		1 134 226,00	1 020 251,00	883 484,00	652 452,21	540 729,60
Ecart	127 049,82		153 350,66	325 873,56	233 981,36	508 693,38	744 353,64



Pour rappel, l'épargne de gestion sert à financer les remboursements d'emprunts et à autofinancer une partie des investissements. Le résultat de l'épargne nette correspond aux décisions de gestion du fonctionnement sur une année (épargne de gestion) et aux décisions stratégiques du financement de l'investissement par l'emprunt (annuités).

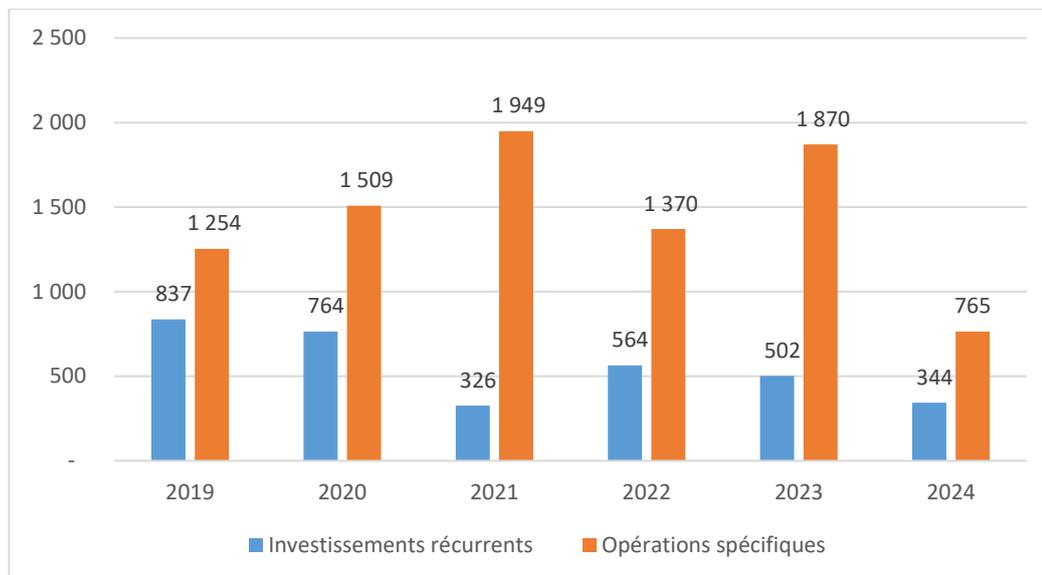
On assiste à une légère amélioration de ces indicateurs sur les deux dernières années.

2.4 – Section d'investissement

La section d'investissement présentée correspond aux dépenses de l'exercice effectivement décaissées. Les engagements non soldés seront repris en restes à réaliser et intégrés dans le budget primitif.

2.4.1 – Dépenses d'investissement

Récapitulatif des investissements sur la période 2019-2023 :



Les dépenses d'investissement en 2024 s'établissent autour de 1 109 000 €.

Détail de la réalisation :

Sur l'année 2024 les principaux travaux ont été :

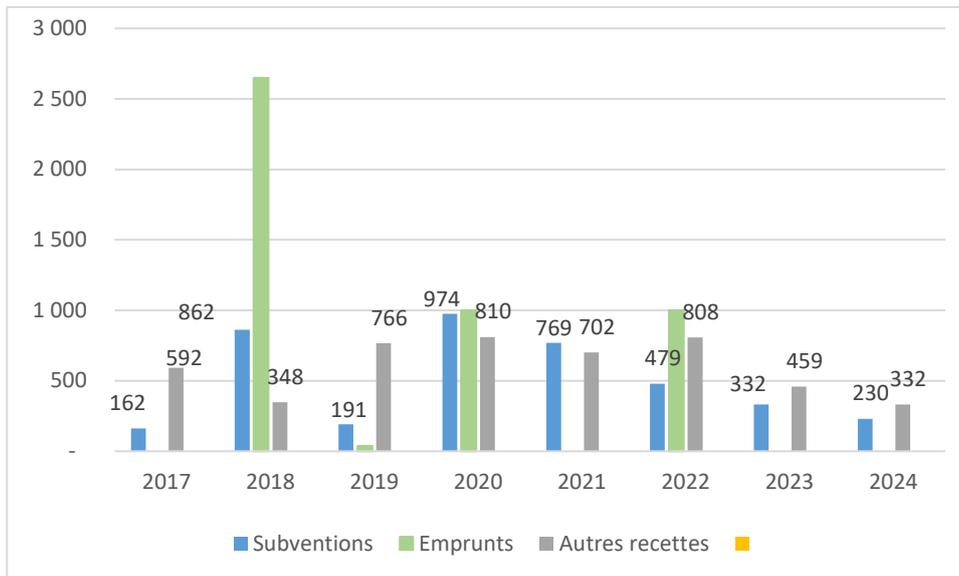
- L'aménagement du chemin des Forges : 297 k€
- Le début des travaux résidence Lacire : 81 k€
- Le début des études de réalisation de la ZAC : 80 k€
- La maîtrise d'œuvre du boulevard Plazanet : 63 k€

Taux de réalisation (y compris RAR)

Montant inscrit au BP (hors projet nouveaux)	Mandaté	Restes à réaliser	%
5 470 774.00	1 108 955.00	1 614 989.00	50%

2.4.2 – Recettes d'investissement

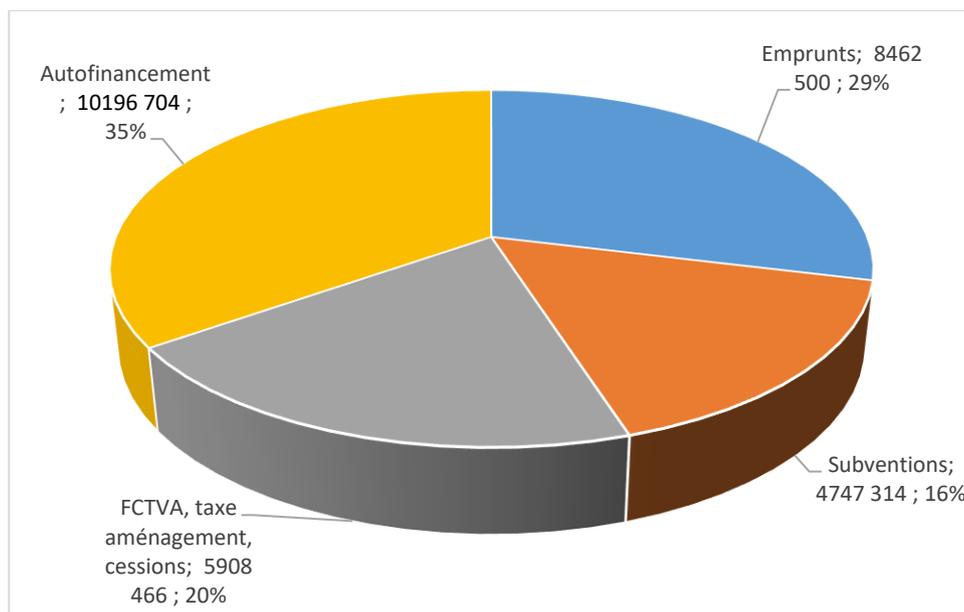
EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)



Le total des financements atteint 562 k€ en 2024.
A noter cette année : pas de recours à l'emprunt

2.5 – Autofinancement des investissements et fonds de roulement

2.5.1 – Autofinancement utilisé pour les investissements depuis 10 ans

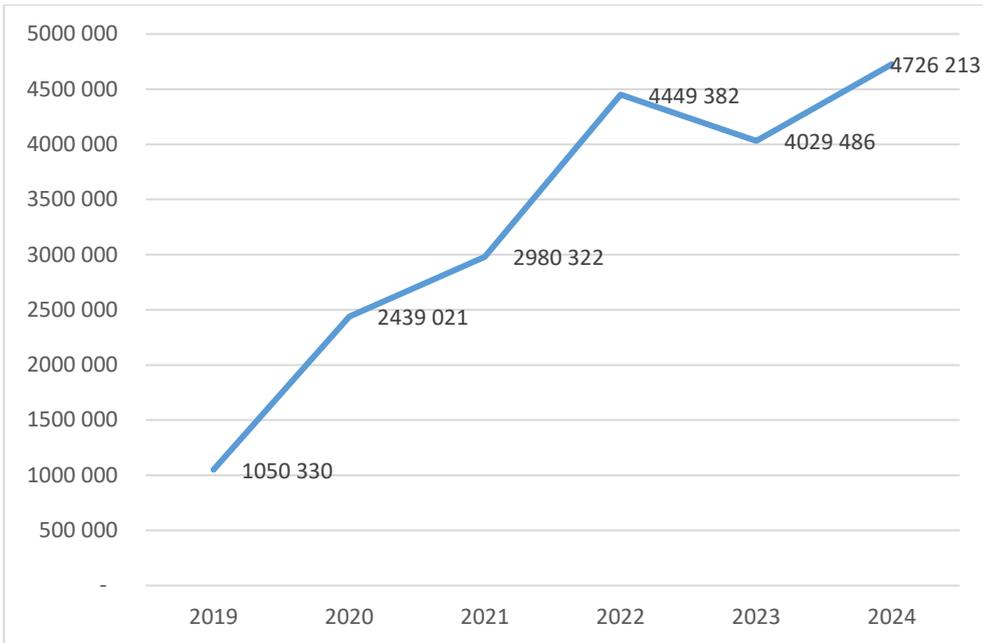


Il est intéressant de noter que sur une longue période (2014/2023), l'emprunt représente 1/3 du financement des investissements tout comme l'autofinancement pour un total de plus de 29 millions d'euros.

Si nous raisonnons en HT (hors FCTVA), l'autofinancement représente 43%, l'emprunt 37% et les subventions 20% du "coût net" des investissements. L'investissement total hors taxes est de 23,4 millions d'euros sur cette période.

2.5.2 – Fonds de roulement à la fin de l'exercice

FONDS DE ROULEMENT	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation
Excédent reporté	631 794	1 048 311	2 439 021	2 980 322	4 449 382	4 029 486
Epargne nette	1 525 599	1 287 138	1 356 317	1 117 465	1 161 146	1 285 083
Autofinancement investissement	- 1 109 082	103 571	- 810 160	351 595	- 1 581 194	- 589 894
Provisions			- 4 856		153	1537,8
FONDS DE ROULEMENT AU 31/12	1 050 330	2 439 021	2 980 322	4 449 382	4 029 486	4 726 213



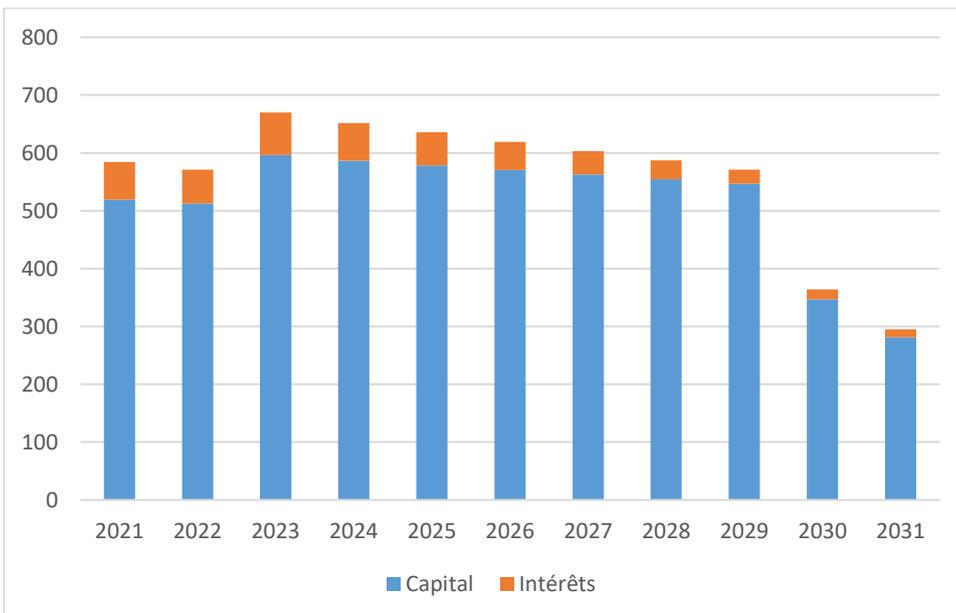
Le fonds de roulement s'établit autour de 4.726M€ au 31-12-2024.

Pour rappel, le montant minimum pour le fonds de roulement se situe autour d'1 M€ correspondant à 2 mois de charges de fonctionnement.

2.6 – Dette

2.6.1 – Annuités des emprunts en cours du budget principal

DETTE- EVOLUTION DES ANNUITES EN -COURS



ANNUITE EN COURS	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
CAPITAL	453 799	454 026	520 921	521 151	521 381	521 612	521 843	522 076	546 654	347 152	281 089
INTERETS	65 116	58 426	73 381	65 211	57 039	48 867	40 693	32 519	24 345	17 109	13 727
TOTAL	518 915	512 452	594 302	586 362	578 420	570 479	562 536	554 595	570 999	364 260	294 816

L'annuité se stabilise autour de 600 000 € sur la période 2023-2026.

La baisse de l'annuité à partir de 2030 vient de la fin de l'emprunt de 3.775 M€ souscrit auprès du Crédit Foncier qui se termine en 2031.

Détail des emprunts au 31-12-2024 :

ANNEE	PRETEUR	MONTANT	Capital restant dû au 31/12/2024	DUREE	TAUX	DATES REMBOURSEMENT	
						DEBUT	FIN
2014	CREDIT FONCIER	3 775 000,00	1 321 249,87	15	1,99%	06/01/2015	06/01/2030
2018	LA BANQUE POSTALE	2 000 000,00	1 100 000,09	15	1,09%	01/05/2018	01/02/2033
2018	CAF	37 500,00	18 750,00	10	0,00%	12/03/2020	12/03/2029
2020	CAISSE DES DEPOTS	1 000 000,00	738 436,60	15	0,35%	28/02/2021	28/11/2035
2022	CREDIT MUTUEL	1 000 000,00	866 666,64	15	2,22%	30/01/2023	30/10/2037
	TOTAL	7 812 500,00	4 045 103,20				

La dette est bien répartie entre divers prêteurs et les taux d'intérêts sont globalement bas.

2.6.2 – Encours de la dette avec les emprunts en cours du budget principal

EN COURS ACTUEL	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
ENCOURS AU 31/12	4 541 201	5 087 175	4 566 254	4 045 103	3 523 723	3 002 111	2 480 268	1 958 192	1 435 883	1 105 840	838 478

Fin 2024, l'encours de la dette s'établit à **4 045 103 €**

2.7 – Ratios (source DGFIP)

A titre de comparaison, les principaux ratios sur l'année 2023 se présentaient comme suit :

Catégorie démographique : 5 000 à 9 999 habitants

RATIOS (sources dgfip)

ANNEE 2023

Population 8687

	Montants en €	Commune	Département	Région	National	Unité
Nb de communes de la strate			29	88	1179	
Recettes de fonctionnement	8 563 411,00	986	1125	1202	1307	En €/hab
Impôts locaux	3 885 693,00	447	503	573	574	
Dotation Globale de Fonctionnement	1 894 060,00	218	158	178	159	
Dépenses de fonctionnement	7 243 235,00	834	975	1028	1163	
Charges de personnel	3 813 323,00	439	508	528	604	
Capacité d'autofinancement (CAF) brute	1 682 067,00	194	210	242	210	
Capacité d'Autofinancement (CAF) nette	1 161 146,00	134	129	153	129	
Dépenses d'équipement	2 439 021,00	281	388	422	398	
Encours de la dette au 31/12	4 568 296,00	526	692	830	767	
Capacité de désendettement (encours dette / CAF brute)	2,72	2,71	3,30	3,43	3,65	
Bases Nettes TH	393 531,00	45	79	201	179	En €/hab
Produit TH	54 495,00	6	13	30	27	
Taux TH		13,85%	16,40%	15,13%	15,96%	En %
Bases Nettes TFB	9 883 137,00	1138	1207	1283	1377	En €/hab
Effet du coefficient correcteur	- 229 577,00	-26	-13	-17	-22	
Produit TFB	4 075 855,00	469	511	527	592	En %
Taux TFB		39,77%	39,97%	39,53%	39,82%	En %
Bases Nettes TFNB	278 563,00	32	27	28	20	En €/hab
Produit TFNB	107 640,00	12	13	15	10	
Taux TFNB		38,64%	47,76%	51,99%	52,79%	En %
Part des foyers non imposables		53,80%	48,50%	50,80%	53,90%	
Revenu fiscal moyen par foyer		28 598,00	31 394,00	29 917,00	29 335,00	En €/foyer

Sur les résultats 2024, nous constatons, ramenées par habitant, des dépenses et des recettes bien inférieures à la moyenne des communes de la même strate :

-14,4% pour les dépenses et – 12,3% pour les recettes par rapport à la moyenne départementale.

La Commune dispose d'une capacité d'autofinancement (CAF) brute inférieure aux Communes du département et de la Région mais une CAF nette au même niveau en raison de la faiblesse de sa dette.

2.8 – Commentaires

La situation financière de la Ville de Janzé est saine avec une **bonne épargne nette (1.285M€)**. L'encours de la **dette s'élève à 4.045 M€ soit une capacité de désendettement de 2.24 années** fin 2024 et reste largement inférieur à la moyenne des villes de la même strate démographique.

3 – PROSPECTIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL

Comme dit précédemment le DOB intervient dans un contexte particulier. Les incertitudes politiques et économiques rendent les projections fragiles. Comme l’an dernier, il est proposé une prospective en euros constants jusqu’en 2031.

3.1 – Mise à jour prospective 2024

Un premier travail a été réalisé en actualisant les charges et recettes de fonctionnement, ainsi que les programmes d’investissement :

En recettes :

- La DGF reste constante et les impôts ont été calculés sans augmentation forfaitaire mais avec une augmentation physique des bases de 1%.
- La diminution du FCTVA est impactée sur la section de fonctionnement.

En dépenses, on travaille également en euros constant.

- Le chapitre 011 - charges à caractère général- a été revalorisé du montant des impacts liés au fonctionnement des nouveaux bâtiments.
- Les charges de personnel se voient progresser de 1% en raison du GVT (Glissement Vieillesse Technicité). L’impact de la hausse de 4 points de la CNRACL a été pris en compte et génère une augmentation du chapitre de 90 000 € en 2025, 2026 et 2027 (soit + 270 000 € en 2027).
- La subvention du CCAS a été inscrite à hauteur de 170 000 € par an à partir de 2025.

Par ailleurs, en investissement, les projets existants ont été actualisés et la programmation a été affinée selon les dernières informations disponibles. Etant donné le retard pris pour la construction du nouvel hôpital (livraison prévue au 1^{er} semestre 2028), il est ainsi prévu de commencer les travaux de réhabilitation du site historique en 2031, mais de réaliser l’essentiel des travaux plutôt sur 2032.

La section « investissements de transition » s’est révélée source de complexité dans la gestion budgétaire quotidienne. Il est donc proposé de redistribuer les investissements envisagés dans les opérations existantes.

Il en ressort l’épargne disponible suivante :

FONCTIONNEMENT	CA 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général	1 935 311,00	2 084 000,00	2 080 000,00	2 070 000,00	2 070 000,00	2 070 000,00	2 070 000,00	2 070 000,00
Charges personnel	4 111 904,46	4 322 000,00	4 248 720,00	4 381 207,20	4 425 019,27	4 469 269,46	4 513 962,16	4 559 101,78
Autres charges	1 160 608,41	1 207 500,00	1 195 500,00	1 195 500,00	1 195 500,00	1 195 501,00	1 195 502,00	1 195 503,00
TOTAL CHARGES	7 207 823,87	7 613 500,00	7 524 220,00	7 646 707,20	7 690 519,27	7 734 770,46	7 779 464,16	7 824 604,78
TOTAL PRODUITS	9 035 021,56	8 979 863,23	8 761 643,85	8 782 835,52	8 804 138,86	8 825 764,05	8 847 505,28	8 869 363,22
EPARGNE DE GESTION	1 869 750,37	1 396 363,23	1 267 423,85	1 166 128,32	1 143 619,59	1 120 993,59	1 098 041,12	1 074 758,44
EPARGNE BRUTE	1 806 233,87	1 336 462,41	1 184 058,73	1 044 899,76	986 928,34	963 240,47	939 087,94	927 549,86
EPARGNE NETTE	1 285 083,24	814 462,41	612 058,73	397 899,76	263 928,34	215 240,47	359 044,97	410 188,42
Encours de la dette (capital restant à remb au 31/12)	4 045 103,29	4 522 253,92	5 450 253,92	6 303 253,92	6 080 253,92	5 832 253,92	5 252 210,95	5 234 849,51
Capacité de désendettement (en années)	2,24	3,38	4,60	6,03	6,16	6,05	5,59	5,64

Un objectif global de 300 000 € d’épargne nette par an est atteint. Il faut rappeler la règle de prudence prise dans le cadre d’une prospective budgétaire tant sur les recettes et sur les dépenses de fonctionnement et d’investissement. Dans les faits, l’épargne nette réalisée est généralement supérieure de 300 000 à 400 000 € par rapport aux prévisions.

Investissements	CA 2024	DOB 2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	344 304,88	1 828 966,89	870 000,00	750 000,00	750 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
FONDS DE CONCOURS	-	-	-	-	-	-	-	-
O 10 - VOIRIE URBAINE	20 659,73	384 305,68	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
O 11 - VOIRIE RURALE	2 452,63	125 918,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
O 92 - PLAN DE MOBILITE	37 981,08	221 420,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
EAUX PLUVIALES	7 555,20	198 120,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
O 19 - ECLAIRAGE PUBLIC - SONORISATION VILLE	-	145 706,62	120 000,00	-	-	-	-	-
O 20 - URBANISME	36 197,45	157 427,80	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
O 21 - ETUDES	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
O 22 - MATERIEL	161 342,74	247 695,84	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
O 23 - FONCIER	-	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
O 25 - AMENAGEMENTS DE TERRAIN	1 918,56	47 792,80	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
O 26 - BATIMENTS DIVERS	76 197,49	193 389,79	150 000,00	150 000,00	150 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
O 76 - CIMETIERE	-	47 190,36	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
-INVESTISSEMENTS TRANSITION (isolation, photovoltaïque...)	51 639,64	14 777,17	-	-	-	-	-	-
OPERATIONS SPECIFIQUES	713 011,12	7 365 407,89	1 805 000,00	2 210 000,00	1 260 000,00	500 000,00	-	1 000 000,00
O 32 - SALLE POLYVALENTE GENTIEG	-	146 000,00	-	-	-	-	-	-
O 45 - EGLISE	557,88	81 639,37	220 000,00	-	-	-	-	-
O 49 - SALLE SPORT N°1	-	20 864,40	-	-	-	-	-	-
O 54 - STADE LA JAROUSAYE	-	110 000,00	-	-	-	-	-	-
O 57 - POLE ENFANCE	13 148,54	186 773,51	-	-	-	-	-	-
O 60 - ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (isolation)	-	150 000,00	-	-	-	-	-	-
O 61 - RESIDENCE RUE LACIRE - APCP	81 043,58	861 063,37	-	-	-	-	-	-
O 65 - FORGES - PISTE CYCLABLE-ROND POINT	296 968,06	91 923,45	-	-	-	-	-	-
O 66 - RESTAURANT SCOLAIRE	32 480,27	46 372,98	-	-	-	-	-	-
O 69 - REAMENAGEMENT LES HALLES	20 536,44	30 566,96	-	-	-	-	-	-
O 70 - MAIRIE	35 488,53	1 224 000,00	400 000,00	-	-	-	-	-
O 70 - MAIRIE - Container archives	-	36 000,00	-	-	-	-	-	-
O 71 - GENDARMERIE	20 869,57	425 000,00	500 000,00	1 300 000,00	600 000,00	-	-	-
O 74 - BOULEVARD PLAZANET	62 920,83	864 000,00	485 000,00	-	-	-	-	-
O - NOUVEAU CIMETIERE	-	30 000,00	-	50 000,00	-	500 000,00	-	-
O 77 - BRIQUETERIE	3 843,60	31 080,00	-	-	-	-	-	-
O 79 - BATIMENT LES PETITS LUTINS	3 244,51	802,08	-	-	-	-	-	-
O 80 - PUP LA BASSE SAUDRAIS	-	182 110,00	-	-	-	-	-	-
O 81 - PUP LA BELLANGERIE	16 100,09	228 690,00	-	-	-	-	-	-
O 41 - EXTENSION CTM	-	84 000,00	200 000,00	200 000,00	-	-	-	-
O 85 - ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE (Mise en sécurité)	-	71 000,00	-	-	-	-	-	-
O 90 - SKATEPARK	9 361,60	152 150,00	-	-	-	-	-	-
O 91 - POLE MULTIMODAL	16 173,97	2 761,17	-	-	-	-	-	-
O - HALLES MULTISPORTS	-	50 000,00	-	-	-	-	-	-
O - SALLE DE SPORT N°2	-	200 000,00	-	-	-	-	-	-
O - AMENAGEMENTS URBAINS	80 379,57	772 540,20	-	-	-	-	-	-

Investissements	CA 2024	DOB 2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
OAP rue de Rennes	-	263 000,00	-	-	-	-	-	-
Janzé-brie	19 419,60	638 930,40	-	-	-	-	-	-
Aménagement toilettes extérieurs -Yve	-	45 000,00	-	-	-	-	-	-
Aménagement ancien Hôpital	474,48	39 140,00	-	-	-	-	-	1 000 000,00
Rue du bois Rouget / accès hopital	-	300 000,00	-	660 000,00	-	-	-	-
Avenue pasteur	-	-	-	-	660 000,00	-	-	-
Total dépenses d'équipements	1 108 955,64	9 209 151,95	2 675 000,00	2 960 000,00	2 010 000,00	1 200 000,00	700 000,00	1 700 000,00
Travaux en régie	42 552,68	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total dépenses investissement	1 151 508,32	9 239 151,95	2 705 000,00	2 990 000,00	2 040 000,00	1 230 000,00	730 000,00	1 730 000,00

3.2 – Prise en compte du projet ZAC

En attente de la finalisation du dossier de réalisation de la ZAC, le budget principal prend en charge les dépenses. La vente du terrain pour la construction de l'hôpital est programmée pour début 2025 pour un montant de 900 000 €. D'un point de vue trésorerie, cette somme servira à financer :

- Les dépenses liées au dossier de réalisation de la ZAC (250 000€) ;
- L'acquisition de la maison Philippe (320 000€) à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;
- Les acquisitions foncières qui pourraient s'avérer nécessaires (330 000€) ;

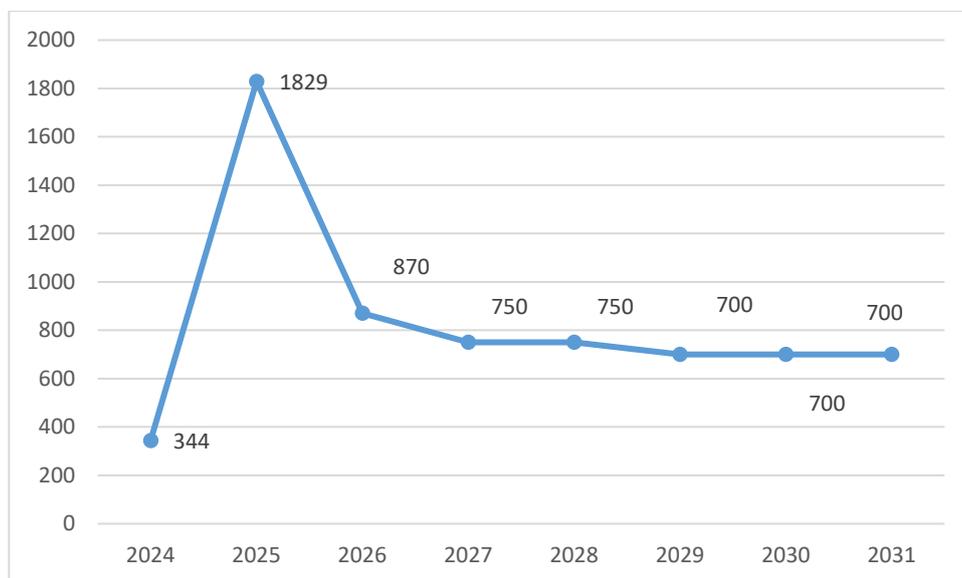
Un budget annexe ZAC sera créé d'ici 2026 lorsque le dossier de réalisation sera terminé. C'est ce budget qui portera le rachat du site de l'ancien hôpital en 2027 pour le même tarif de 900 000€.

3.3 – Les investissements

Les investissements récurrents :

Ils comprennent :

- La voirie urbaine (dont BAV)
- La voirie rurale
- Le plan de mobilité
- L'éclairage public
- L'urbanisme
- Les études
- Le matériel
- Les acquisitions foncières
- Les aménagements de terrain
- Les petits travaux sur les bâtiments



L'année 2025 reprend les restes à réaliser 2024.

Les opérations spécifiques :

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 32- GENTIEG		146 000.00	146 000.00

Il s'agit de remplacer les ampoules des projecteurs par des LED.

	RAR 2024	2025	2026	TOTAL
Opération 45 - EGLISE	1 639.37	80 000,00	220 000,00	301 379,95

Les restes à réaliser concernent les soldes de l'étude structurelles

Il est prévu :

- Le remplacement des projecteurs par des LED
- La reprise des charpentes et couvertures
- Travaux sur la structure

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 49 - SALLE DE SPORT N°1	20 864,00	-	20 864,00

Salle de sport n°1 : Le montant inscrit en reste à réaliser correspond au marché de maîtrise d'œuvre.

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 54 – STADE DE LA JAROUSSAYE	-	110 000.00	110 000.00

Il s'agit du relamping du stade

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 57 - POLE ENFANCE	86 773.51	100 000,00	186 773.51

Le montant en restes à réaliser correspond aux marchés à solder.

Une somme de 100 000 € est inscrite pour 2025 pour faire face aux dépenses liées à des désordres sur le bâtiment.

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 61 - RESIDENCE LACIRE	-	861 063.37	861 063.37

La fin des travaux est programmée pour l'été 2025.

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 60 – ECOLE PRIMAIRE	-	150 000.00	150 000.00

Il s'agit de travaux d'isolation.

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 65 - LES FORGES	91 923.45	-	91 923.45

En restes à réaliser, on retrouve le solde du marché chemin des Forges et l'éclairage public.

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 66 - RESTAURANT SCOLAIRE	46 372.98		46 372.98

Il reste deux lots à solder et le marché de maîtrise d'œuvre.

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 69 – REAGENCEMENT DES HALLES	30 566.96	-	30 566.96

Il s'agit du solde des travaux.

	RAR 2024	2025	2026	TOTAL
Opération 70 - MAIRIE	-	1 260 000.00	400 000.00	1 660 000.00

Une APCP (autorisation de programme et crédits de paiement) sera ouverte sur cette opération.

Les crédits seront répartis sur 2025 et 2026.

Dans ce cadre il ne sera pas inscrit de restes à réaliser.

La mise à jour du programme et l'intégration de l'aménagement du 2ème étage pour accueillir les services conduisent à une augmentation de l'opération d'environ 600 000 €.

	RAR 2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Opération 71- GENDARMERIE	25 000,00	400 000,00	500 000,00	1 300 000,00	600 000,00	2 825 000,00

En 2024, 50 000 € en prévision du marché de maîtrise d'œuvre.

L'estimation du projet (études, démolition, construction) a été revue à la hausse et se monte à 2 500 000 €TTC.

Vu le contexte économique, on peut espérer une baisse des coûts de construction de l'ordre de 5 à 10 % d'après le cabinet d'architecte.

	RAR 2024	2025	2026	TOTAL
Opération 74 -BOULEVARD PLAZANET	-	864 000.00	485 000.00	1 349 000.00

Une APCP sera également ouverte.

Les travaux doivent débuter en février.

L'attribution des marchés à eu lieu. Le montant global sera inférieur de 20% à l'estimation du projet.

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Opération - CIMETIERE	30 000,00		50 000,00		500 000,00	580 000,00

Pour la création d'un nouveau cimetière, en fonction du site qui sera retenu, il est prévu :

- Les études de sols en 2025
- La maîtrise d'œuvre en 2027
- Les travaux en 2029

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 77 - BRIQUETERIE	1 080.00	30 000,00	31 080.00

En reste à réaliser, le solde du marché de conception et de suivi d'aménagement du parc.

Il est prévu la réfection du four de la briqueterie, en lien avec l'association Janzé Histoire et Patrimoine dont le projet a été lauréat du budget participatif du Conseil Départemental.

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 80 - PUP LA BASSE SAUDRAIS	16 110,00	166 000,00	182 110,00

En restes à réaliser, la maîtrise d'œuvre de la rue des Saules.

Il est prévu l'aménagement de la voirie du lotissement « clos de la Saudraie » avec la rue des Saules.

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 81 - PUP LA BELLANGERIE	228 690.00		228 690.00

En restes à réaliser, la requalification de la rue de la Bellangerie.

	RAR 2024	2025	2026	2027	TOTAL
Opération 41 - EXTENSION CTM		84 000,00	200 000,00	200 000.00	484 000,00

	RAR 2024	2025	TOTAL
OPERATION 85 - ECOLE MATERNELLE		71 000,00	71 000,00

Il est prévu la mise en sécurité de l'école maternelle et la réfection de la toiture au niveau grand dortoir.

	RAR 2024	2025	TOTAL
Opération 90 - SKATEPARK	6 150.00	146 000,00	152 150,00

La réalisation du skatepark est prévue en 2025.

	RAR 2024	2025	TOTAL
- HALLE MULTISPORTS	-	50 000,00	50 000,00

Il est prévu la réalisation d'une halle multisports, permettant notamment la pratique de la pétanque et du palet, et servant également aux entraînements des jeunes du club de foot et d'athlétisme (900 licenciés).

	RAR 2024	2025	TOTAL
- SALLE DE SPORT N°2		200 000,00	200 000,00

La toiture de la salle n°2 doit être refaite. Il est prévu de trouver un porteur de projet photovoltaïque.

	RAR 2024	2025	TOTAL
- AMENAGEMENTS URBAINS	512 540.20	260 000,00	772 540.20

En restes à réaliser :

- L'acquisition de la maison Philippe pour 316 000 €
- Le solde du marché pour le dossier de création de la ZAC multisite.

En 2025, l'acquisition du bâtiment 32 rue Nantaise et la démolition du 5 rue de Rennes sont programmés.

Ces montants sont financés par la vente du terrain à l'hôpital pour 900 000 €.

	RAR 2024	2025	TOTAL
- OAP RUE DE RENNES		263 000,00	263 000,00

Il est prévu l'achat d'un terrain et la déconstruction du bâtiment avant la recherche d'un promoteur qui portera le projet.

	RAR 2024	2025	TOTAL
96- JANZE-BRIE	23 930.40	615 000,00	638 930.40

Suite au projet de réalisation de piste cyclable Janzé-Brie par la Communauté de Communes, la ville de Janzé doit assurer la réalisation de la continuité cyclable du panneau d'entrée de ville jusqu'à la gare. Ce projet est subventionné à hauteur de 50% par le Département.

On retrouve en restes à réaliser le solde du marché de maîtrise d'œuvre.

	RAR 2024	2025	TOTAL
Aménagements toilettes extérieurs – parc de l'Yve	-	45 000,00	45 000,00

	RAR 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
97- AMENAGEMENT DE L'ANCIEN HOPITAL	39 140,00							1 000 000,00	1 039 140,00

On retrouve en restes à réaliser le montant de l'étude de programmation.

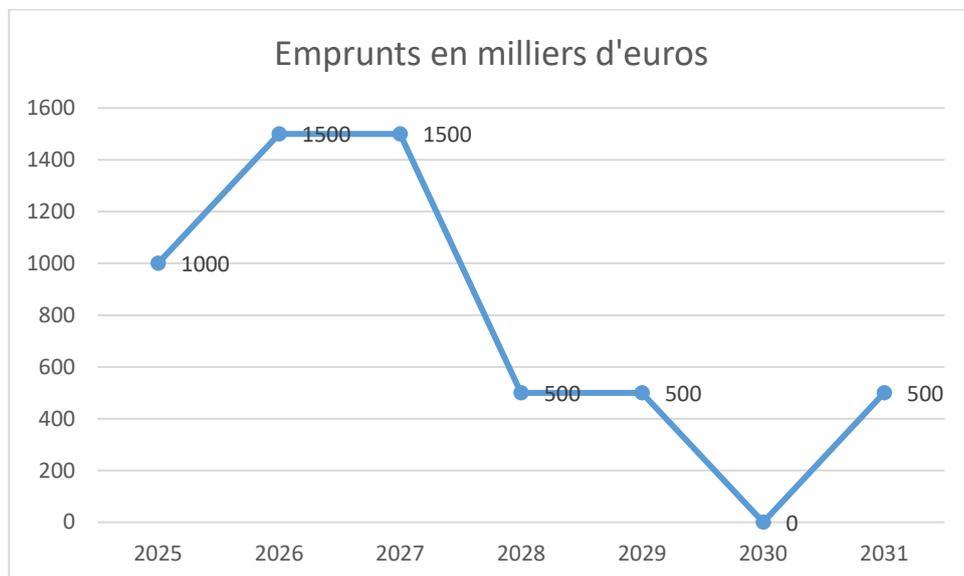
Le début des travaux a été décalé en 2031.

	2025	2026	2027	2028	TOTAL
- RUE DU BOIS ROUGET/ACCES HOPITAL	300 000.00	-	660 000.00		960 000,00

	2025	2026	2027	2028	TOTAL
- AVENUE PASTEUR	-	-	-	660 000.00	660 000,00

3.4 – Les emprunts

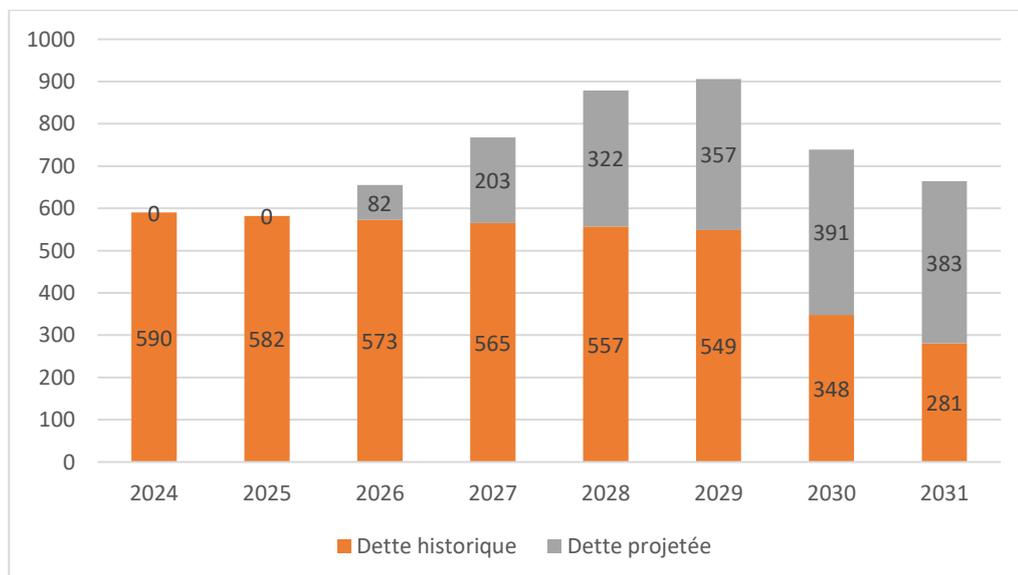
Les emprunts sont projetés de la manière suivante :



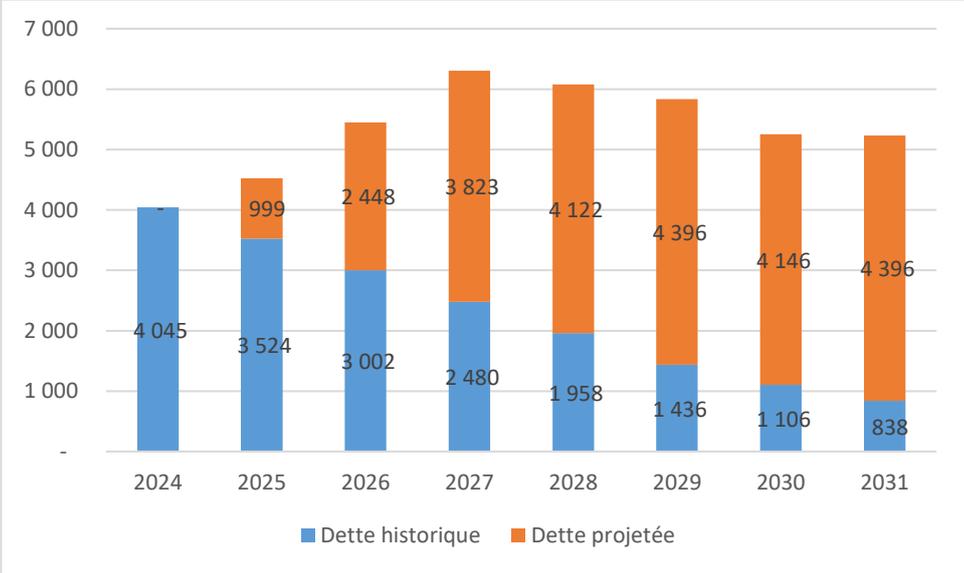
Les remboursements sont calculés sur une période de 20 ans.

L'impact sur les prochaines années est le suivant :

Projection des annuités de dette (en milliers d'euros)



Evolution du capital restant dû au 31/12 (en milliers d'euros)



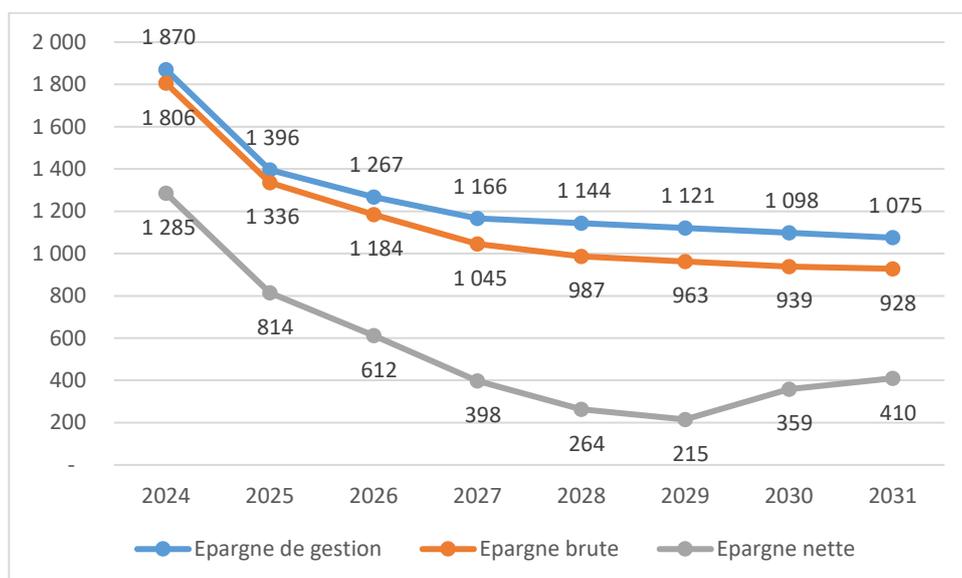
3.5 – Evolution de l'épargne disponible

Les orientations effectuées permettent de ressortir une épargne de gestion qui se stabiliserait autour de 1.1M€.

L'épargne nette diminuerait jusqu'en 2029 puis augmenterait ensuite à la faveur de la fin de remboursement de l'emprunt de 3 775 000 € souscrit en 2014.

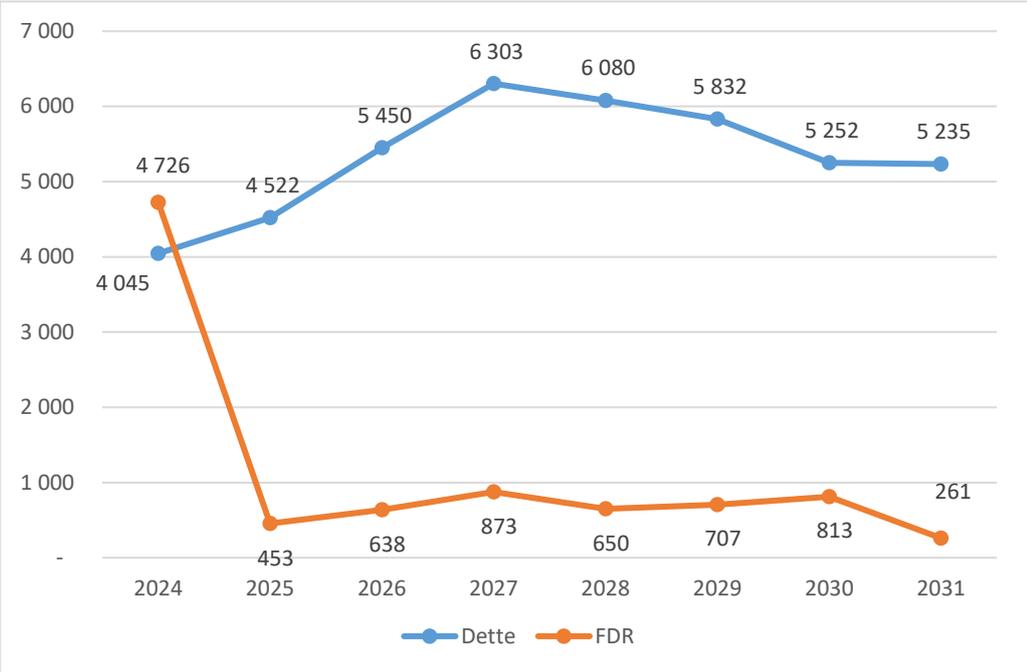
La capacité de désendettement monterait à 6 années en 2029 pour décroître ensuite

EVOLUTION DE L'EPARGNE (EN MILLIERS D'EUROS)



Il est important de garder à l'esprit que les résultats réels depuis 15 ans sont toujours supérieurs aux résultats projetés. Il est raisonnable de penser que l'épargne nette réelle de la commune ne diminuera pas en dessous de 500 ou 600 000€, ce qui correspond aux besoins en investissements récurrents.

EVOLUTION DE LA DETTE ET DU FONDS DE ROULEMENT (en milliers d'euros)



4 – BUDGETS ANNEXES

4.1 - Budget annexe Assainissement

Assainissement :

Pour rappel, ce budget s'équilibre par les redevances.

☑ Réalisation 2024

L'épargne nette 2024 n'est que de 9 k€ car Aqualia n'a pas complètement régularisé son retard de paiement des exercices précédents.

☑ DOB 2025

Les projets d'investissements pour 2025 :

- Renouvellement du réseau eaux usées sur le boulevard Plazanet : 275 k€
- Renouvellement de matériels : 135 k€ (dont 70k€ pour le renouvellement d'un surpresseur)
- Renouvellement de réseaux : 80 k€

Le 9 octobre dernier Michel Barnier annonçait la fin de l'obligation du transfert de la compétence assainissement aux EPCI à compter du 01/01/2026.

Le 17 octobre le Sénat adoptait la proposition de loi prévoyant la fin du transfert obligatoire.

L'examen du texte en commission des lois et en séance publique devait alors se dérouler durant le mois de décembre. La démission du Premier ministre et de son gouvernement le 5 décembre 2024 à la suite de l'adoption d'une motion de censure a eu pour conséquence l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale.

En l'état actuel du droit, le transfert de compétence reste donc toujours obligatoire au 01/01/2026.

4.2 – Budgets annexes Lotissements

Budget lotissement :

Pour rappel, la Commune gère deux budgets annexe de lotissement : La Lande au Brun et Les Forges.

Ces lotissements sont en cours de finition. Les budgets prévoient la poursuite des activités sur 2025.